

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

18 ANS DE PRISON POUR HADDAD, 12 ANS POUR OUYAHIA ET SELLAL

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6729 - JEUDI 2 JUILLET 2020
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

CRISE DE LIQUIDITÉ DANS LES BUREAUX DE POSTE

Les entreprises pénalisées

Page 4

LES CANDIDATS SE RUENT SUR LE «PRIVÉ »

LES COURS POUR LE BAC À 20 000 DA LE MOIS

A deux mois et demi des épreuves des examens de fin d'année, BEM et baccalauréat, l'on s'affaire au sein des familles, au prix forts, à garantir aux enfants concernés par els examens les conditions de réussite aux prix forts. C'est ainsi qu'en dehors des cours « offerts » par la tutelle via la télévision nationale et autres sites sur le net, les parents sont pour beaucoup confrontés aux difficultés d'assimilation de leurs enfants via ces canaux peu habituels pour nombre d'entre les candidats. La méthode en vogue et la plus vieille de surcroit reste les cours particuliers.
Page16



COOPÉRATION ALGÉRO-ITALIENNE

Des accords de 49 ans entre Sonatrach et ENI

Page 3

CORONAVIRUS

365 nouveaux cas, 143 guérisons et 8 décès en 24h

Page 2

DES MILITANTS DU HIRAK CONCERNÉS

Tebboune décrète une grâce présidentielle

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Interdiction des fêtes de mariage et de circoncision

LES SERVICES de la wilaya d'Alger ont annoncé hier dans un communiqué l'interdiction formelle de tout type de rassemblement et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncision, qui constituent actuellement des facteurs aggravants de la propagation de la pandémie et ce, dans le cadre des dispositions visant à renforcer la démarche progressive et flexible adoptée face au nouveau Coronavirus (covid-19).

En application de la décision des services du Premier ministre concernant les dispositions visant à renforcer la démarche progressive et flexible adoptée, adossée à un meilleur ciblage des mesures restrictives préconisées dans la gestion de l'urgence sanitaire liée au Covid-19, il a été décidé de l'interdiction formelle de tout type de rassemblement et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncision, qui constituent actuellement des facteurs aggravants de la propagation de la pandémie », précise le communiqué.

Par ailleurs, le wali a insisté sur la verbalisation systématique de tout contrevenant à la mesure du port obligatoire du masque ou du respect des horaires de confinement, en sus de la réinstauration de l'obligation du port obligatoire du masque dans les véhicules particuliers, que ce soit pour le conducteur ou les autres passagers.

Selon la même source, tous les locaux commerciaux autorisés à exercer leurs activités ont été soumis au contrôle périodique des services du ministère du Commerce, accompagnés de la force publique, pour s'enquérir du respect des gestes barrières notamment le port de masque et la distanciation physique.

Toute infraction à ces mesures exposera le propriétaire à la fermeture immédiate du local, au retrait du registre de commerce et aux sanctions financières prévues à cet effet.

Les mêmes services informent l'ensemble des autorités, des organismes publics et privés et des personnes titulaires d'autorisations exceptionnelles de circuler délivrées par les services de la wilaya d'Alger ou les circonscriptions administratives relevant de la wilaya, durant la seule et unique période allant du 15 au 31 mai 2020, que leurs autorisations restent valables et en vigueur, sans besoin d'en délivrer de nouvelles».

Mettant l'accent sur la nécessité de respecter toutes les mesures sanitaires préventives, le wali d'Alger avertit qu'il sera procédé à l'application avec fermeté et rigueur de toutes les sanctions prévues par les Lois et les réglementations en vigueur à l'encontre de tout contrevenant ou individu enfreignant les mesures.

A ce propos, le wali appelle tous les citoyens à se conformer, avec toute la rigueur requise et en toute responsabilité, aux règles d'hygiène, de distanciation physique ainsi qu'à l'obligation de port de bavettes, étant des gestes sains qui sont à même d'empêcher la propagation de l'épidémie.

Le Gouvernement a décidé, lundi, de reconduire, jusqu'au 13 juillet 2020, le dispositif actuel de réaménagement du confinement à domicile, mis en place dans le cadre de la lutte contre le nouveau Coronavirus, qui prévoit la levée de cette mesure pour 19 wilayas et son instauration de 20h00 au lendemain 05h00 pour les 29 autres, dont Alger, avec un durcissement du contrôle des mesures de prévention contre la propagation de la pandémie.

M. D.

CORONAVIRUS

365 nouveaux cas, 143 guérisons et 8 décès en 24h

L'Algérie a enregistré hier 365 cas de contaminations au coronavirus, un nouveau record en 24 heures. Il s'agit de la plus forte hausse en une journée depuis l'annonce du premier cas fin février dans le pays.

«365 nouvelles contaminations, 143 guérisons et 8 morts supplémentaires ont été recensés en Algérie les 24 dernières heures, portant le total des cas confirmés à 14 272, des guérisons à 10.040 et celui des décès à 920 », a déclaré hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.

Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie dans le pays, que le taux de contamination au Covid-19 s'élève à 32.50 cas pour 100.000 habitants.

Les dernières statistiques quotidiennes confirment une flambée de foyers d'infection à l'est et au sud-est du pays, notamment dans les wilayas de Sétif qui a enregistré un taux de contamination à la Covid-19 de 67.4 cas pour 100.000 habitants (1242 cas), Ouargla 58.7 cas/100.000 habitants (454 cas), Constantine 50 cas/100.000 habitants (585 cas) et Oran 44 cas /100.000 habitants (837 cas).

Les wilayas de Blida (1629 cas), Alger (1465 cas), Sétif (1242 cas), Oran (837 cas) et Constantine(585) représentent à elles seules 42% des cas de contamination et 43% des décès enregistrés sur le territoire national. Les personnes âgées entre 25 et 60 ans représentent 58% des cas de contamination au coronavirus et ceux âgées de plus de 60 ans représentent 29.40%. Le responsable a signalé que 24% des décès concernent des personnes âgées entre 25 et 60 ans tandis que 74% celles de plus de 60 ans. Il a également fait savoir que 32 wilayas ont enregistré des taux inférieurs au taux national, alors que 12 autres n'ont recensé aucun nouveau cas positif à la covid-19 durant les dernières 24 heures. Selon la même source, 16 wilayas ont enregistré entre 1 et 5 cas, tandis que 20 autres ont recensé plus de six cas chacune. Pr Fourar a fait savoir que 48 patients sont actuellement admis dans les unités de soins intensifs (47 la veille). Enfin, le porte-parole du comité a rappelé l'impératif de faire preuve de prudence permanente en respectant strictement les conditions d'hygiène, la



distanciation sociale, le confinement et le port obligatoire du masque en toutes circonstances pour endiguer la pandémie.

A l'échelle mondiale, le bilan du coronavirus ne cesse de s'alourdir avec 10.661.324 de cas confirmés dont 5.848.153 sont considérés aujourd'hui comme guéris et plus de 515.798 décès.

Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées. En Europe, la situation est plus encourageante. La baisse du nombre de contaminations dans la plupart des pays a conduit l'Union européenne à décider à réouvrir les frontières aux voyageurs de 15 pays extérieurs à l'UE, dont ne font évidemment pas partie les Etats-Unis et le Brésil. On trouve dans cette liste l'Algérie, l'Australie, le Canada, la Géorgie, le Japon, le Monténégro, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, le Rwanda, la Serbie, la Corée du Sud, la Thaïlande, la Tunisie, l'Uruguay et la Chine. Les Etats-Unis demeurent le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 130.349 décès pour 2.745.215 cas. Au moins 1.143.923 personnes ont été déclarées guéries. Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 59.594 morts pour 1.402.041 cas, le Royaume-Uni avec 43.730 morts (312.654 cas), l'Italie avec 34.767 morts (240.578 cas), et la France avec 29.843 morts (201.208 cas).La Chine a officiellement dénombré un total de 83.534 cas (3 nouveaux cas enregistrés hier), dont 4.634 décès (0 nouveau), et 78.479 guérisons. L'Europe totalisait hier 197.257 décès pour 2.685.179 cas, les Etats-Unis et le Canada 136.060 décès (2.740.682 cas), l'Amérique latine et les Caraïbes 116.459 décès (2.587.730 cas), l'Asie 35.023 décès (1.322.495 cas), le Moyen-Orient 16.278 décès (759.198 cas), l'Afrique 10.102 décès (404.945 cas), et l'Océanie 133 décès (9.328 cas).

Mohamed Mecelti

NON-RESPECT DES MESURES DE PROTECTION

Coup de gueule des experts

MEMBRE du comité scientifique, le Pr Ryad Mahyaoui, invité hier matin sur les ondes de la radio nationale, n'a pas caché sa colère contre les comportements de personnes qui ne respectent pas les mesures barrières. Il a poussé un coup de gueule contre la désinvolture des citoyens qui continuent d'être dans « le déni absolu », face aux dangers de la pandémie du Coronavirus.

Selon son appréciation, les chiffres sont inquiétants, puisque on est passé du simple au double, de cent cas positifs il y a une semaine à plus de 300 cas. Le professeur a néanmoins expliqué: « on n'est pas dans une deuxième vague, mais juste dans la continuité de la première vague ».

Cependant, le Pr Ryad Mahyaoui a fait part de ses appréhensions de voir tous les efforts fournis par les citoyens et l'Etat remis totalement en cause, en raison du comportement des citoyens qui ne respectent pas les mesures barrières.

Après avoir affirmé qu'il n'écarte pas la possibilité du retour au confinement général ou ciblé, à la fermeture des commerces, l'arrêt des transports et la cessation d'activités pour certaines entreprises et des administrations, Mahyaoui a déploré qu»en l'espace de 4 mois, les algériens sont devenus des experts en virologie, immunologie, mais il s'agit surtout pour eux de respecter les mesures préventives». Le membre du Comité scientifique pose aussi la problématique des enquêtes épidémiologiques qui butte sur le refus de certains patients de déclarer qu'ils sont porteurs du virus par pudeur, par tabou.

« Si nous ne disposons pas des informations, on ne peut pas conduire des enquêtes épidémiologiques pour identifier les cluster et couper la chaîne des contaminations », dit-il en préconisant une circulation de l'information.

Le Pr Mahyaoui, assume volontairement son «alarmisme' en le justifiant par la nécessité de provoquer un déclic chez les citoyens, exhortés de se protéger pour protéger les autres.

Il faut dire que ce n'est pas la première fois qu'un expert ou scientifique assume ses inquiétudes face à cette situation d'indiscipline de la part d'une bonne frange de la société. Depuis des semaines, encouragés par un certain laxisme, les comportements de désinvolture se sont multipliés. Le rebond constaté dans le nombre des contaminations pourrait encore prendre d'autres proportions plus dangereuses, si rien n'est fait rapidement pour freiner la courbe.

Certains experts estiment qu'il faudra relancer encore les campagnes de sensibilisation et encourager les associations à accentuer leurs actions de proximité dans les quartiers populaires, les cités urbaines et dans les espaces publics.

S.O.Brahim

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

18 ans de prison pour Haddad, 12 ans pour Ouyahia et Sellal

Le Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a condamné, hier, l'homme d'affaires Ali Haddad à 18 ans de prison ferme assortis d'une amende de 8 millions DA, ainsi qu'une peine de 12 ans de prison ferme et une amende d'un million DA à l'encontre des deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal. Les deux ex-ministres Amara Benyounes et Boudjemaa Talai ont été condamnés à trois ans de prison ferme assortis d'une amende de cinq cent mille dinars pour chacun d'eux.



Dans le même cadre, le président du tribunal correctionnel a condamné les trois ex-ministres de l'industrie Youcef Yousfi, Zaalane Abdelghani des transports Bedda Mahjoub de l'industrie à deux ans de prison ferme assortis de la même amende à savoir cinq cent mille dinars. Le président a par ailleurs prononcé la confiscation de tous les biens des mis en cause.

Pour rappel, le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'Hamed a dressé, mercredi dernier un dur réquisitoire contre le patron de l'ETRHB, Ali Haddad, les deux ex-Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal et 10 autres ex-ministres impliqués dans des affaires à caractère pénal. Le procureur de la République a indiqué que : «Les mis en cause sont inculpés dans une grande affaire. C'est un grand dossier qui rentre dans le cadre de la lutte contre la malversation et la corruption et dans lequel est poursuivi Ali Haddad».

Le procureur de la République qui a requis 18 ans contre l'homme d'affaires Ali Haddad a estimé que ce dernier est à l'origine des carences et anomalies enregistrés dans le secteur des travaux publics. Parmi les accusés figurent les deux anciens Premiers ministres,

Le procureur a signalé que : «Ali Haddad possède 45 sociétés et 10 autres au nom de son frère Omar, dit Rebbouh. Ses frères sont membres dans les conseils d'administration de 5 autres sociétés, selon les registres de commerce.»

Selon le procureur : «Ali Haddad a obtenu 214 marchés publics d'un montant de plus de 78.000 milliards de centimes dans tous les secteurs. «C'est hallucinant !» clame haut et fort le représentant du ministère public. Le procureur a indiqué que : «Ouyahia et Sellal intervenaient à chaque blocage en faveur de l'homme d'affaires Ali Haddad , en violation de la réglementation».

Dans le même contexte, le procureur a précisé que ; «Ouyahia a donné une instruction référentielle pour l'octroi des marchés de gré à gré et les deux anciens ministres de l'Industrie, Youcef Yousfi et Bedda Mahdjoub, ont signé des décisions techniques au profit de Haddad», alors que les projets n'avaient pas vu le jour».

Le procureur a affirmé que : «Ali Haddad l'utilisait pour bénéficier des marchés car elle détenait un certificat de qualification. Une fois, elle obtient le marché, cette société se retire et le contrat avec l'ETRHB est résilié. C'est un partenariat de façade. Pourquoi cette société n'a-t-elle pas été blacklistée par les autorités ? Haddad l'utilisait comme atout pour lui accorder le marché et ne pas aller à l'arbitrage international», insiste le magistrat avant de s'interroger : «Cette société n'était-elle pas une couverture pour le transfert illégal de fonds vers l'étranger ?».

Il a ajouté que «Haddad a reconnu l'achat d'un hôtel à Barcelone à 54 millions d'euros. Aujourd'hui, sa valeur dépasse 200 millions d'euros. Il a déclaré devant le tribunal qu'il n'a pas transféré l'argent à l'étranger, alors qu'elle est la source de cette acquisition?».

Le parquet a également relevé les délits commis par Abdellah Ben Mansour et Mohamed Salamani, respectivement ex-walis d'El Bayadh et d'Annaba ayant accordé illégalement des assiettes foncières à caractère agricole à Ali Haddad. «Les accusés ont violé les lois. Dans ce dossier, on parle de milliers de millions dilapidés par les frères Haddad dans des projets qui enregistrent de grands retards alors que d'autres n'ont pas été lancés», Il évoque également le financement occulte de partis lors de la campagne présidentielle de 2019. «Ali Haddad était chargé de la collecte des contributions des hommes d'affaires d'un montant dépassant 75 millions de DA» au profit des partis de l'alliance présidentielle.

Le procureur a requis 15 de prison ferme assortie d'une amende de 2 millions de DA contre Sellal et Ouyahia.

Le représentant du ministère public a demandé 12 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de DA contre l'ancien ministre des Transports, Amar Ghoul. Une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de DA est requise contre l'ancien ministre des Travaux publics, Abdelkader Kadi. Il convient de signaler que le représentant du Trésor public, qui s'est constitué partie civile, a réclamé des dommages et intérêts de 1.000 milliards DA pour chaque accusé dans cette affaire.

Redouane Hannachi

PROCÈS DE MAHIEDDINE TAHKOUT

De graves incidents enregistrés

LA SALLE d'audience de l'ancien Palais de la justice d'Abane Ramdane qui abritait le procès de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout et les 19 autres inculpés dont les deux ex-Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, s'est transformée, hier, en un champ de bataille entre le bâtonnier d'Alger Abdelmadjid Silini et l'avocat radié Amara Mohsen, entre Amara Mohsen et le président du tribunal correctionnel de Sidi M'Hamed et ce dernier et le collectif des avocats constitués au profit des mis en cause.

Le premier incident qualifié de grave a eu lieu entre l'actuel bâtonnier du barreau d'Alger Abdelmadjid Silini et l'avocat Amara Mohsen durant lequel les deux avocats se sont échangés les accusations en présence du public, des journalistes et des inculpés et n'était l'intervention in extrémis des services de sécurité, les choses auraient pris une autre tournure.

Abdelmadjid silini a ordonné aux avocats constitués de quitter la salle d'audience et a clamé haut et fort à la direction d'Amara Mohsen : «Vous ne faites plus partie de la corporation. Vous êtes radié du barreau d'Alger depuis 2019 étant donné que vous êtes un repris de justice qui a son actif pas moins de 14 condamnations en matière pénale». Et Amara de répliquer : «Vous voulez faire savoir aux gens que vous êtes un homme honnête qui a sacrifié toute sa vie au service de la justice qui a décidé de se débarrasser vous alors procureur de la République. Vous avez été radié du corps pour corruption».

Furieux, Abdelmadjid Silini s'est attaqué au président : «Vous devez prendre des mesures contre le mis en cause. Il faut que la justice assume ses responsabilités par rapport aux graves allégations dont je fais l'objet» Il ordonne aux avocats de sortir et de boycotter le procès et insiste sur l'arrestation de Amara Mohsen, ce dernier a préféré de se retirer après s'être attaqué au président du tribunal en déclarant : «donnez-moi acte comme quoi vous ne voulez pas de ma présence à la salle d'audience !»

Et le président de rétorquer : «Le tribunal ne donne pas des actes mais prononce des jugements. Je détiens des preuves matérielles qui prouvent que vous n'êtes plus avocat depuis plus d'une année». Le président se retire pour revenir quelques instants et se voit confronter encore une fois à un autre incident durant lequel les avocats constitués au profit de l'homme d'affaires Tahkout Mahieddine ont décidé de se retirer de la salle d'audience car ils ont insisté sur le renvoi du procès estimant que les conditions de son déroulement n'étaient pas réunies. Les avocats ont affirmé que l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de la cour d'Alger n'a pas été notifié aux inculpés qu'avant-hier. Une demande qui a été refusée par le président en charge du dossier qui a procédé à l'audition de l'ex-Premier ministre Ahmed Ouyahia dans le vif du sujet. Après son retour pour la 3e fois consécutive de la salle de délibérations, le président a constaté que les avocats se sont retirés. Ils lui ont déclaré : «Les droits de la défense sont bafoués. Nos clients ouvrent droit à un renvoi. On doit bien préparer nos plaidoiries et prouver l'innocence de nos clients». Les avocats ont émis le vœu que le procès soit reporté à une date ultérieure mais le président en charge du dossier ne les entendait nullement de cette oreille.

Il convient de signaler que le président avait entamé l'audition de l'ex-Premier ministre Ahmed Ouyahia concernant les marchés publics octroyés à l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout. Il a nié tout en bloc en affirmant : «Je n'ai rien à voir dans ce dossier monsieur le président. J'ai appliqué les directives de la Présidence de la République par rapport aux marchés publics dont a bénéficié le mis en cause».

R. H.

SUR DÉCISION DE L'UNION EUROPÉENNE

Les Algériens autorisés à voyager en Europe

LES PAYS de l'Union européenne ont convenu de rouvrir, à partir d'hier, les frontières extérieures de l'espace Schengen aux voyageurs d'une liste de 15 pays dont l'Algérie. Selon un communiqué officiel de l'UE, publié avant-hier, les ressortissants de ces 15 pays dont les Algériens sont officiellement autorisés à voyager en Europe. Quant aux américains, ils sont exclus de cette liste en raison de la désastreuse propagation du Covid-19 sur le sol américain. La liste définitive des pays dont la situation épidémiologique liée à la maladie covid-19 est jugée suffisamment sûre pour la reprise des voyages vers l'Europe vient d'être communiquée. Elle comprend en plus de l'Algérie, l'Australie, le Canada, la Géorgie, le Japon, le Monténégro, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, le Rwanda, la Serbie, la Corée du Sud, la Thaïlande, la Tunisie et l'Uruguay. La Chine est également concernée mais uniquement à condition qu'elle admette sur son sol les visiteurs venant de l'UE, ce qui n'est actuellement le cas que de façon limitée. Cette liste qui devrait être actualisée périodiquement a été validée hier au terme de plusieurs jours de discussions. Le Conseil européen a adopté une recommandation sur la levée progressive des restrictions temporaires aux voyages non essentiels dans l'UE, qui avaient été introduites pour lutter contre la propagation du coronavirus. L'Algérie et d'autres pays dits "Covid-19 free" et ceux qui ont pu contrôler le coronavirus, figurent sur cette liste de l'Union européenne qui a été officialisée par la commission européenne. Cette décision devrait donner lieu au rétablissement des liaisons aériennes avec le vieux continent. Toutefois, les Algériens pourront s'y rendre dans le respect du protocole des pays où ils vont séjourner. A titre d'exemple, en France, une mise en quarantaine volontaire de 14 jours a été mise en place à l'intention des passagers venant de l'étranger. Or, l'Algérie a décidé de maintenir ses frontières fermées. Le président Abdelmadjid Tebboune a ordonné, dimanche, à l'issue de la réunion du Conseil des ministres, de garder fermées les frontières terrestres, aériennes et maritimes du pays. Cette décision intervient à la lumière du rapport présenté sur la situation épidémiologique par la commission chargée de suivre l'évolution de la pandémie du coronavirus en Algérie.

M. D.

COOPÉRATION ALGÉRO-ITALIENNE

Des accords de 49 ans entre Sonatrach et ENI

La compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach et le groupe italien ENI étudieront les possibilités d'investissement dans le cadre de la nouvelle loi des hydrocarbures.



Les deux compagnies ont signé, hier à Alger, plusieurs accords de coopération dans le secteur du gaz, ainsi qu'un mémorandum d'entente portant sur les possibilités d'investissement dans l'exploration et la production d'hydrocarbures.

En présence du ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar et des P-dg des deux compagnies respectivement, Toufik Hakkar et Claudio Descalzi, les deux parties ont signé un mémorandum d'entente pour identifier les possibilités d'investir conjointement dans l'exploration et la production d'hydrocarbures en Algérie dans le cadre de la nouvelle loi sur les hydrocarbures.

Ce mémorandum couvre aussi l'examen des opportunités d'exploration et de production à l'international. Il a été également procédé à la signature de trois accords portant sur la commercialisation par Sonatrach, pour le compte des parties, du gaz sec issu des périmètres Ourhoud II, Sif Fatima II et Zemlet El Arbi, d'un volume annuel de près de 1,5 milliards m3, et ce jusqu'en 2049. De plus, un avenant du contrat de vente de gaz a été signé entre Sonatrach et ENI, fixant les conditions commerciales pour l'année gazière 2020-2021. Ledit contrat, datant de 1977, a été renouvelé en mai 2019 pour l'approvisionnement du marché italien pour une durée de huit années fermes jusqu'en 2027, plus deux années optionnelles supplémentaires.

L'Italie, faut-il le signaler, est le premier client de l'Algérie, quoique la crise sanitaire du COVID-19 a eu un impact négatif sur le volume des exportations en hydrocarbures du pays.

En marge de la cérémonie de signature du mémorandum, le ministre de l'Energie a salué la poursuite des relations de partenariat entre les deux groupes énergétiques, rappelant qu'ENI possède plus de 12 contrats de coopération avec Sonatrach dans l'exploration et l'exploitation. «ENI est un partenaire historique et de premier plan pour l'Algérie dans le secteur de l'énergie», a réaffirmé Attar, soulignant l'intérêt de développer la coopération entre les deux parties dans les secteurs de l'amont, de l'aval et en matière de commercialisation dans un intérêt commun. Pour le PDG de Sonatrach, ce mémorandum permettra de renforcer les relations entre les deux parties dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation en Algérie.

«Il y a beaucoup d'opportunités que nous devons examiner ensemble. Il s'agira également d'évaluer les opportunités à l'international et de développer les projets d'énergie solaire au niveau des gisements de l'association Sonatrach-ENI», a indiqué Hakkar qui a relevé l'impact négatif du COVID-19 sur les investissements de Sonatrach, précisant que le groupe a réduit de 50% son budget durant les mois de mai et juin.

Le PDG de ENI a de son côté indiqué que «ENI a décidé de continuer et de rester avec un budget intégral en Algérie», malgré la conjoncture internationale du secteur énergétique qui a nécessité la baisse des investissements de la compagnie italienne de près de 35 %.

«Cela montre que nous travaillons bien avec nos associés en terme de temps, de procédures», a-t-il signalé.

L. A. Akli

CRISE DE LIQUIDITÉ DANS LES BUREAUX DE POSTE

Les entreprises pénalisées

LES RÉPERCUSSIONS de la crise économique se font sentir encore et pèsent lourdement sur le citoyen. Depuis une dizaine de jours, les bureaux de poste connaissent une forte affluence des clients, mais un sentiment de désarroi s'affiche sur les visages des personnes qui quittent les guichets des opérations. Partout, c'est la même réponse, il n'y a pas assez d'argent pour satisfaire tout le monde.

Un problème de liquidité, annonce-t-on aux clients. Si cette crise de liquidité reste gérable pour ce qui concerne les demandes des personnes physiques, cette situation a fortement pénalisé les entreprises.

A ce propos, Algérie Poste a indiqué dans un communiqué rendu public avant-hier que «les retraits en espèces auprès des bureaux de poste sont exceptionnellement suspendus pour les personnes morales, titulaires d'un compte courants postal (CCP)». Selon les explications avancées, cette mesure visera «à atténuer la pression sur les bureaux de poste, qui enregistrent un manque de liquidité depuis le 19 juin et faciliter aux citoyens les retraits en espèces de leurs salaires, allocations et pensions de retraite».

Toutefois, Algérie Poste tient à préciser à ses clients, parmi les entreprises, «qu'à défaut de pouvoir retirer de l'argent liquide, elles peuvent bénéficier des moyens de paiements scripturaux disponibles, à l'image des chèques certifiés , de virement de compte à compte ou encore de la présentation d'un chèque postal à l'encaissement, via le système de télé compensation avec la place bancaire».

Ce manque de liquide, indique l'institution postale, sera pallié dans les bureaux de poste à travers la mise en place d'une cellule chargée du suivi quotidien de la disponibilité des fonds au niveau desdits centres.

Elle sera composée, explique-t-on, des représentants du secteur de la Poste et des télécommunications et de la Banque d'Algérie. Par ailleurs, Algérie poste souligne que «cette période exceptionnelle constitue une réelle opportunité pour promouvoir davantage l'utilisation de la monnaie scripturale et des moyens de paiement électroniques par l'ensemble des citoyens, afin de rationaliser les retraits en espèces».

Pour rappel, la Banque d'Algérie a connu le même problème de liquidité au début du mois de juin. L'institution financière centrale avait signalé que la liquidité bancaire s'est contractée de plus de 180 milliards de dinars à fin mai dernier, par rapport à la fin 2019, passant ainsi sous le seuil de 1 000 milliards de dinars.

«La liquidité globale des banques a poursuivi sa baisse en 2020, passant de 1 557,6 milliards de dinars fin 2018, à 1 100, 8 milliards de dinars à fin 2019, pour atteindre 916,7 milliards de dinars à fin mai 2020, soit une contraction de liquidité bancaire de 184,2 milliard de dinars par rapport au niveau enregistré à fin 2019», note le communiqué de la Banque centrale.

L'on signale également que le rythme annuel moyen de l'inflation, hors produits alimentaires, connait une tendance haussière durant les quatre premiers mois de l'année en cours. Cette hausse a été estimée en mars 2020 à 4, 39% contre 4, 05% à fin décembre 2019, précise-t-on encore.

Le ministre des Finances, Aymane Benabderrahmane avait rassuré, il y a quelques jours, sur le niveau des liquidités bancaires en le qualifiant «d'acceptable». Les spécialistes, quant à eux, et compte tenu des indicateurs économiques, n'ont pas eu de cesse de mettre en garde contre une crise économique mondiale accrue qui affectera surtout les économies précaires.

Parmi les problèmes prédits par les analystes figure justement une crise de liquidité de l'argent dans le marché.

A. Mehdid

INCENDIES ET FEUX DE FORÊTS

Important dispositif de lutte mis en place

Chaque été, des milliers d'hectares de forêt partent en fumée. La majorité des incendies se déclenchent par imprudence. Pourtant, la Protection Civile lance des campagnes de sensibilisation et de prévention au profit e la population. Ces actions peuvent permettre d'éviter le pire et de préserver nos espaces naturels et leur faune.



Cette année encore, la direction générale de la Protection civile a mis en place un dispositif de lutte contre les incendies de forêt à travers tout le territoire national, comprenant des moyens humains et matériels et s'étalant du 4 juillet au 31 octobre.
Le dispositif a été renforcé par des moyens matériels «importants», souligne la Protection civile dans un communiqué, diffusé hier, précisant qu'elle s'est dotée, récemment, de «186 camions-pompes légers spécialisés dans la lutte contre les incendies, acquis auprès de la société militaires algérienne de fabrication de véhicules». Cette acquisition a permis au secteur de «renouveler 11 colonnes mobiles et de créer 28 nouvelles colonnes mobiles, portant le nombre de colonnes mobiles à 65, une augmentation significative par rapport à l'année dernière (37 colonnes mobiles).
Elle a également permis «l'installation d'au moins une colonne mobile dans chaque wilaya et deux colonnes dans chacune des wilayas à grande densité forestière».
En plus de ces moyens, la Direction générale de la Protection civile a mobilisé «505 unités d'intervention qui opèrent dans leur secteur d'intervention dans les massifs forestiers, avec l'appui des moyens aériens de la Protection civile (hélicoptères), intervenant en cas de nécessité dans des endroits difficiles d'accès pour les engins d'intervention».
Les dégâts enregistrés par la Protection civile à cause des feux de forêt du 1er juin au 31 octobre 2019 sont estimés à 21.048 hectares, dont 6.045 hectares de forêt, 4.428 hectares de maquis et 10.575 hectares de broussailles.
Pour réduire le bilan des dégâts enregistrés et tenant compte des capacités matérielles et humaines mobilisées pour ce dispositif, la stratégie suivie par la direction générale de la Protection civile dans la lutte contre les incendies de forêt «s'appuie, principalement, sur des actions et activités préventives, parallèlement aux interventions opérationnelles au niveau des zones considérées comme non protégées des incendies».
L'objectif de cette stratégie est de «renforcer les actions de sensibilisation au profit des citoyens, sur l'ensemble du territoire national, en particulier sur certains comportements pouvant provoquer des départs de feu et de mettre à la disposition de nos concitoyens les conseils nécessaires à suivre pour faire face aux risques d'incendies de forêt et de végétation».

Lynda Louifi

TIZI-OUZOU

40 hectares de maquis ravagés par les flammes

LES PYROMANES sont de retour à Tizi-Ouzou. Et comment ! Ce n'est pas moins de 28 départs de feu, dont 05 étaient importants, qui ont eu lieu avant-hier, dès huit heures du matin. Les éléments de la protection civile n'ont réussi à éteindre la totalité de ces feux que vingt-quatre qu'après leur départ, soit hier dans la matinée. Les flammes ont ravagé pas moins de 40 ha de maquis et broussaille. Selon le communiqué de la protection civile, ces feux importants ont été enregistrés à Azeffoun, dans la partie boisée, appelée «El-Korchi», Ath-Zemzer, «Ighil-Tassa», M'kira, «Thala-Aziz», Zekri, «Imekhlef» et Aït-Khellili, au lieu-dit «Lekhmis». Parmi ces 28 départs de feu, un seul s'est déclaré à 14h20. Et c'était à Azeffoun. Les éléments de la protection civile ont réussi à l'éteindre une heure après. Quant à l'origine de ces incendies, elle n'est pas connue à présent. Les services concernés n'ont fourni aucune indication. Selon certains, quelques incendies ont été déclenchées par des pyromanes, bien que seule une enquête serait capable de déterminer les causes, ou à identifier les responsables. Dans ce cas, comme les années précédentes d'ailleurs, on accusera la canicule et le vers d'en être responsables. Et peut-être le méthane présent dans les décharges publiques sera aussi mis au «banc des accusés».

Said T.

ORAN

Installation d'une colonne mobile

UNE COLONNE mobile consacrée à la lutte contre les incendies de forêts a été installée, hier, au niveau du siège de la Direction de la protection civile de la wilaya d'Oran, dans le cadre du dispositif d'intervention estivale, en vigueur jusqu'au mois d'octobre prochain.
Quelque 45 agents, tous grades confondus, font partie de cette colonne mobile dotée de 9 camions légers de lutte contre les incendies de forêts, un camion de moyen tonnage, un camion ravitailleur, une ambulance médicalisée, un bus de transport des troupes et du matériel d'intervention, a indiqué le directeur de la protection civile de la wilaya d'Oran, le colonel Souiki Mahfoud, dans une déclaration à l'APS, en marge de la mise en place de cette colonne mobile. Il a ajouté que cette colonne mobile, qui sera déployée lors des incendies de forêts ou en appui aux équipes d'intervention dans la wilaya d'Oran et dans les wilayas limitrophes, a été créée "suite aux orientations de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêts". "L'objectif de la création de ces colonnes mobiles est de lutter efficacement et de réduire au maximum leurs conséquences sur le tissu foretier", a souligné le colonel Souiki. D'autre part, une simulation montrant le départ de la colonne mobile après une alerte sur un incendie de forêt a été organisée par les éléments de cette colonne pour exhiber la célérité des agents et le gain de temps obtenu lors de l'intervention, a-t-on indiqué. La colonne mobile de lutte contre les incendies est complètement autonome sur le plan de la logistique et du personnel, précise-t-on.

APS

MÉDÉA

L'APW examine le budget supplémentaire et la pandémie

LES TRAVAUX de la première session de l'APW de Médéa qui s'est tenue avant-hier toute la journée ont été consacrés à l'examen du budget supplémentaire de l'année 2020 et du compte administratif 2019, ainsi que les dossiers relatifs au secteur de la formation et de l'enseignement professionnels et au plan d'orientation intercommunal des communes de Médéa, Draa Smar, Ouzera et Tamesguida. Dans son allocution d'ouverture, M. Abdalleh Bouregaa, P/APW a situé les enjeux de la session qui, dira-t-il, se tient dans une conjoncture particulière de crise sanitaire causée par la pandémie de coronavirus. L'occasion pour lui d'exprimer sa reconnaissance à l'armée blanche dont médecins, infirmiers, et à l'ensemble des gestionnaires et travailleurs qui se trouvent dans les 1ères lignes dans la lutte contre l'épidémie. Il saluera les efforts soutenus des associations, de la société civile et des élus et cadres de l'Etat qui sont toujours engagés dans les différentes opérations de solidarité et de soutien à la population et dans les campagnes de désinfection et de salubrité des lieux publics. L'heure est aussi à la prise en charge des problèmes induits par la pandémie et à la relance des actions de développement en matière d'AEP, d'habitat, de désenclavement et autres pour soulager la population des affres de l'épidémie. Concernant le dossier relatif au secteur de la formation et de l'enseignement professionnels, le P/APW soulignera le rôle joué par le rôle joué par les structures de celui-ci dans la fabrication de masques et de tenues de protection dans ses différents ateliers.
Citant les principales opérations d'investissement inscrites au profit du secteur au titre de l'exercice 2020, il fera état de la réalisation d'un CFP à Guelb El kébir et de l'étude de réalisation d'un INSFP à El Azizia d'une capacité de 300 places pédagogiques et d'un internat de 120 lits. «Le plan d'orientation urbaine intercommunal des communes de Médéa, Draa Smar, Ouzera et Tamesguida devra permettre de répondre aux besoins d'extension urbaine en matière d'habitat et de pose des projets d'infrastructures socioéconomiques et d'occupation des sols, privilégiant les constructions en hauteur par économie du foncier urbanisable».
L'adoption du budget supplémentaire et du compte administratif est de nature à apporter les correctifs des affectations des crédits suite aux défaillances causées par la crise sanitaire et ses retombées sur la fiscalité et les ressources des collectivités, a-t-on expliqué de même source.

Nabil B.

ASSASSINAT DE KHASHOGGI

Un procès par contumace s'ouvrira vendredi en Turquie

Le journaliste saoudien a été assassiné en 2018 à Istanbul. « Je serai également là » vendredi, a expliqué sa fiancée, Hatice Cengiz.

Près de deux ans après les faits, la justice turque s'apprête à revenir sur l'affaire du meutre de Jamal Khashoggi : vendredi prochain, s'ouvrira en Turquie le procès par contumace des 20 Saoudiens qu'elle accuse de l'assassinat en 2018 à Istanbul du journaliste saoudien, a annoncé mardi sa fiancée à l'Agence France-Presse. Le procès débutera devant le principal tribunal d'Istanbul vendredi à 10 heures (9 heures en France), a déclaré à l'Agence France-Presse Hatice Cengiz, la fiancée turque de Khashoggi. « Je serai également là », a-t-elle dit.

Jamal Khashoggi, 59 ans, détracteur du pouvoir de la famille royale saoudienne après en avoir été proche et collaborateur du Washington Post, a été assassiné puis découpé en morceaux le 2 octobre 2018 à l'intérieur du consulat d'Arabie saoudite à Istanbul où il s'était rendu pour obtenir un document, selon la Turquie. Les restes de la victime n'ont jamais été découverts. Les procureurs turcs accusent l'ancien chef adjoint des services de renseignements, le général Ahmed al-Assiri, et l'ancien conseiller à la cour royale Saoud al-Qahtani d'avoir dirigé l'opération pour éliminer Khashoggi et d'avoir donné les ordres pour le faire à une équipe d'agents saoudiens. Ces deux anciens responsables sont des proches du prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane, qui a été désigné comme le commanditaire du meurtre par des responsables turcs et américains. La justice turque a en outre inculpé 18 autres suspects. Elle a émis des mandats d'arrêt visant tous les accusés, qui ne se trouvent pas en Turquie et sont passibles de la peine de mort. Agnès Callamard, rapporteure spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, devrait assister au procès. L'ouverture du procès vendredi n'a pas été confirmée officiellement. Les enfants de Jamal Khashoggi ont déclaré fin mai qu'ils pardonnaient aux assassins de leur père. La fiancée de la victime a en revanche dit à



l'époque que « personne n'a le droit de pardonner ». « Nous ne pardonnerons ni aux tueurs ni à ceux qui ont ordonné le meurtre », a déclaré Hatice Cengiz. Après avoir nié l'assassinat, puis avancé plusieurs versions des faits, Riyad a affirmé qu'il avait été commis par des agents saoudiens qui auraient agi seuls et sans recevoir d'ordres de leurs dirigeants. La justice saoudienne s'est elle-même saisie de l'affaire Khashoggi. À l'issue d'un procès mené en Arabie saoudite, cinq Saoudiens ont été condamnés à mort et trois autres à des peines de prison pour l'assassinat, sur un total de 11 personnes inculpées. Le verdict prononcé en décembre dernier a été critiqué par les organisations internationales de défense des droits de l'homme.

CONFLIT

La Chine impose des mesures de rétorsion à quatre médias américains

LA CHINE a annoncé, hier mercredi, qu'elle allait imposer des représailles contre quatre médias américains présents dans le pays asiatique, après des mesures similaires prises

Les agences Associated Press (AP) et United Press International (UPI), la télévision CBS ainsi que la radio NPR vont devoir fournir dans les sept jours la liste de leurs employés, de leurs biens immobiliers et de leurs opérations financières en Chine, a indiqué, ce mercredi 1er juillet, devant la presse Zhao Lijian, un porte-parole de la diplomatie chinoise.

Il s'agit de représailles tout à fait nécessaires contre la répression déraisonnable (de l'administration américaine) à l'encontre des médias chinois aux États-Unis, a-t-il souligné lors d'une conférence de presse régulière.

Le gouvernement américain a modifié le 22 juin le statut de quatre médias d'État chinois, accusés d'être des organes de propagande de Pékin et dont les bureaux aux États-Unis sont désormais considérés comme des missions diplomatiques étrangères.

Ces organes de presse, dont la télévision publique CCTV et le tabloïd nationaliste Global Times, doivent désormais notifier au département d'État américain la liste de leur personnel et de leurs biens immobiliers. Cette mesure américaine s'ajoutait à une décision identique déjà prise en février contre cinq autres médias chinois. À l'époque, cette décision avait marqué le début d'une escalade sur le terrain des médias entre les deux premières puissances mondiales, déjà aux prises avec des tensions très fortes, notamment au sujet de la gestion du nouveau coronavirus.

Fin février, trois journalistes du Wall Street Journal avaient été expulsés de Chine en représailles au titre d'une tribune parue dans le quotidien américain. Ce titre avait été jugé raciste par Pékin et nombre de Chinois.

Dans la foulée, Washington avait fortement réduit le nombre de Chinois autorisés à travailler pour les médias d'État de leur pays aux États-Unis.

Les autorités chinoises avaient riposté en expulsant d'autres correspondants américains, travaillant pour le Wall Street Journal et deux autres quotidiens, le New York Times et le Washington Post.

R. I.

TUNISIE

«Il n'y aura pas de touristes cet été»

MALGRÉ une situation sanitaire exemplaire et la réouverture des frontières, la saison s'annonce sous de très mauvais auspices. Explications.

Tunis-Carthage, l'aéroport qui a accueilli cinq millions de passagers l'an dernier, a repris ses activités commerciales depuis samedi. Durant la période de confinement, seuls des vols de rapatriement ont été opérés par la compagnie nationale Tunisair, une quasi-centaine. Le site a été mis aux normes coronavirus : marquage de distanciation au sol, Plexiglas, gel… Le pays veut sauver ce qui peut l'être de la saison touristique qui aurait dû démarrer. Dans une Tunisie dont « l'économie nécessite un plan de sauvetage », selon Elyes Fakhfakh, président du gouvernement, le tourisme pèse pour 14 % du PIB. Plus qu'un pilier, une voûte. Les frontières avec l'Union européenne sont à nouveau ouvertes. Les premiers avions se sont posés ce week-end. Marseille, Paris-Charles-De-Gaulle, Genève… Mardi, une quinzaine de vols étaient programmés. Les familles se retrouvent après plusieurs mois d'absence physique. Mouna Ben Halima, PDG de l'hôtel La Badira, cinq étoiles à Hammamet, et membre du bureau exécutif de la Fédération tunisienne des hôteliers (FTH), ne se réfugie pas derrière de feints espoirs : son établissement, d'habitude complet, affiche avec la clientèle locale « 50 % d'occupation le samedi, 20 % les autres jours de la semaine », ce qui lui fait dire que « ça ne nourrit pas son homme ». Pour le reste, « il y a très peu de rotations aériennes programmées et trop de conditions contraignantes pour les pays classés orange, pays qui représentent les principaux marchés, lorsque la Belgique, la Russie et l'Algérie, « les plus gros marchés sont classés rouges ». Un test Covid-19, facturé 209 dinars (60 €), est nécessaire, une des recommandations inscrites dans le protocole sanitaire élaboré par les autorités (ministère de la Santé, ministère du Tourisme) et les professionnels du secteur (FTH). Sauver ce qui peut encore l'être ? L'Algérie sera absente cette année pour cause d'épidémie en hausse constante.

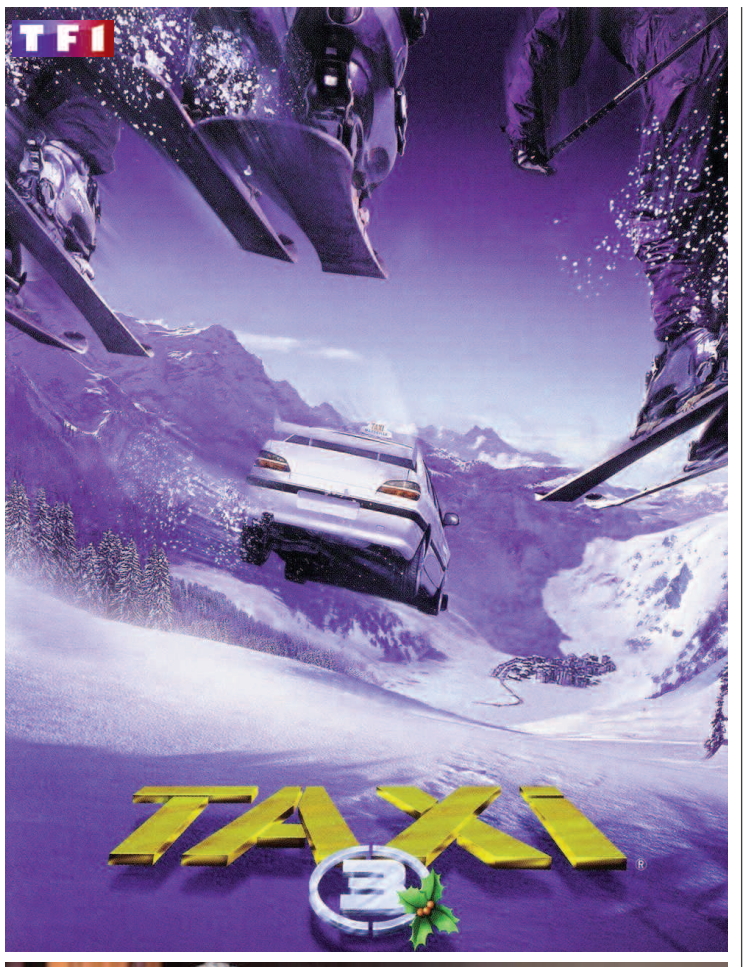
Après le double attentat de 2015, au musée du Bardo et à l'hôtel Riu à Port El-Kantaoui, le touriste occidental avait disparu des plages tunisiennes. Les TO avaient déprogrammé la destination Tunisie le temps que la situation sécuritaire redevienne optimale. Les touristes algériens avaient sauvé pour partie les années qui suivirent. Ils sont près de trois millions à franchir la frontière afin de passer un séjour tunisien d'une semaine en moyenne. Cette année, la Tunisie craignait que l'UE ne lui rouvre pas ses frontières, ce sera finalement Alger qui prendra la décision de conserver les siennes hermétiquement fermées.

Si la Tunisie a enregistré moins de mille deux cents cas et cinquante morts pour une population de près de douze millions d'habitants, le voisin algérien dépasse les treize mille cinq cents cas et neuf cents décès pour quarante-deux millions d'habitants. La pandémie a été, pour l'heure, totalement maîtrisée par Tunis quand Alger fait face à une situation exponentielle, inédite depuis l'apparition du Covid-19 en février : près de trois cents cas supplémentaires chaque jour, neuf décès, contre une centaine de cas journaliers il y a un mois. Certains services hospitaliers sont saturés à Oran, Blida notamment, provoquant de vives inquiétudes.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a déclaré que les frontières demeureraient fermées « jusqu'à ce que Dieu nous libère du fléau ». Pour le secteur du tourisme tunisien, c'est un coup très dur d'autant que les Libyens, en proie à une internationalisation de la guerre civile, ne pourront pas être au rendez-vous. D'autres marchés importants sont également en proie à des situations sanitaires de mauvais aloi : la Russie qui représentait plus de 800 000 visiteurs en 2019.

Les 2,9 millions d'Algériens présents en 2019, les 1,9 million de Libyens, la plupart des 2,8 millions d'Européens : le total des absents risque d'être meurtrier pour un secteur qui se remettait de plusieurs crises (la révolution de 2011, les attentats de 2015, la faillite de Thomas Cook). Sans oublier la diaspora, 1,4 million, qui risque de ne pas bénéficier d'avions nécessaires pour revenir en vacances.

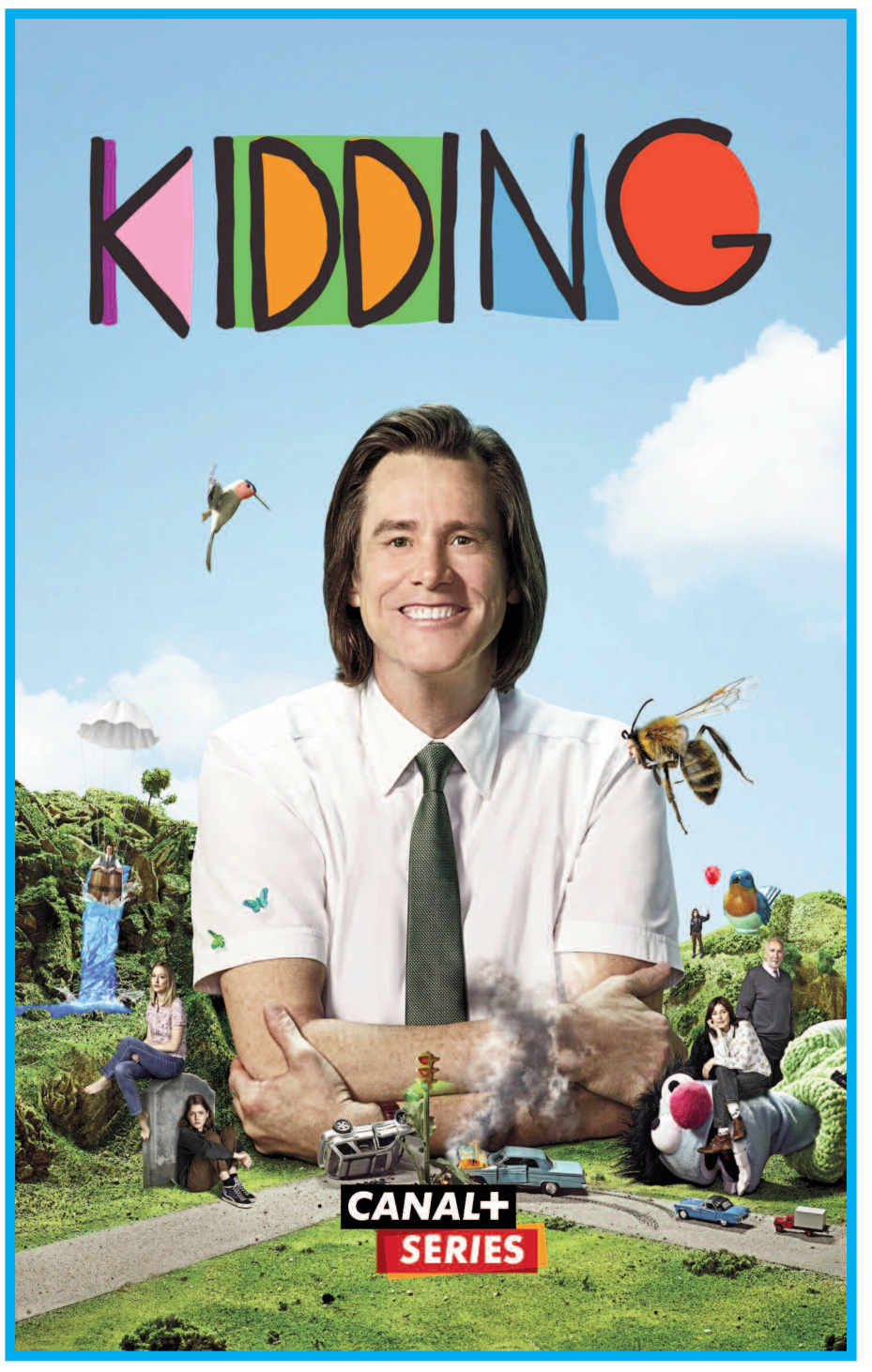
R. I.











JEUDI









télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h05 Cinéma - Film d'action France - 2003 — TF1
Taxi 3

20h05 Magazine culturel — France 2
Le grand échiquier

20h10 Série dramatique (2017 - Etats-Unis) — 6ter
This Is Us

20h00 Premier League. 32e journée. — CANAL+
Manchester City / Liverpool.

20h05 Cinéma - Thriller — W9
Etats-Unis - 2011
Le pacte

21h10 Cinéma - Film d'horreur — CINE + FRISSON
Etats-Unis - 2015
Maggie

22h15 Magazine de société — 6ter
Vive le camping

22h01 Cinéma - Comédie dramatique — CINE + PREMIER
Green Book : sur les routes du Sud

20h05 Série policière (2018 - Etats-Unis) — C8
S.W.A.T.

20h00 Cinéma - Film d'horreur - 2018 — CINE CINEMA
Freaks

20h05 Cinéma - Film d'aventures — CANAL+ family
Alpha

20h00 Cinéma - Comédie — TMC
Palais Royal !

20h01 la chaine CANAL+ SERIES



Série policière (2017 - France)
Saison 6 - Épisode 2:
Engrenages

22h06 **Série dramatique (2019 - France)**
Saison 1 - Épisode 7:
Vernon Subutex

Vernon tombe sous le charme de Marcia, la jolie Brésilienne qui vit chez Kiko. La Sud-Américaine le met toutefois en garde contre la jalousie maladive du trader. Après la visite de la Hyène, Xavier rencontre l'actrice Pamela Kant. Elle lui propose d'écrire ensemble un film sur Alex. La Hyène et Dopalet ont découvert que Subutex était en possession des cassettes enregistrées par Bleach. Ils mettent tout en œuvre pour retrouver sa trace.

17h20 **Saison 1 - Épisode 7: Kintsugi**
Série dramatique (2018 - Etats-Unis)
Kidding

Scott et Deirdre accueillent dans leur appartement l'acteur qui interprète la version japonaise de Monsieur Pickles, venu aux Etats-Unis pour suivre Jeff.



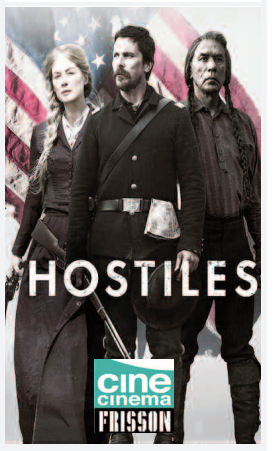








VENDREDI











télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h05 **Divertissement-humour** — TF1
Vendredi, tout est permis avec Arthur

20h05 **Série policière (2017 - France)** — France 2
Candice Renoir

20h10 **Série policière (2019 - Etats-Unis - France)** — 6ter
Reef Break

20h10 **Cinéma - Film d'aventures** — CANAL+
Donne-moi des ailes

20h05 **Magazine de société** — W9
Enquête d'action

19h50 **Cinéma - Western** — CINE + FRISSON
Etats-Unis - 2017
Hostiles

19h50 **Série d'animation (2010 - Etats-Unis)** — 6ter
Saison 21
Les Simpson

20h00 **Cinéma - Comédie - 2018** — CINE + PREMIER
Neuilly sa mère, sa mère !

20h05 **Animalier** — C8
Vétos de campagne

20h04 **Cinéma - Comédie dramatique** — CINE CINEMA
Les plus belles années d'une vie

21h12 **Cinéma - Film d'aventures** — CANAL+ family
Percy Jackson : le voleur de foudre

20h15 **Série policière (2010 - Etats-Unis)** — TMC
Mentalist

17h27 la chaine CANAL+ SERIES



Série dramatique (2018 - Etats-Unis)
Saison 1 - Épisode 9: LT. Pickles

Kidding

Alors que Jeff tente de se remettre des propos tenus par Vivian, il apprend que son père souhaite faire une version animée de l'émission. L'animateur se voit interdire de participer au programme de Noël en direct, sous prétexte que son état psychologique n'est pas stable.

20h05 **Série dramatique (2019 - Grande-Bretagne)**
Saison 1 - Épisode 1:

Years and Years

Alors qu'il regarde l'entrepreneuse Vivienne Rook faire un scandale en direct à la télévision en 2019, Daniel Lyons est contacté par sa sœur célibataire Rosie sur le point d'accoucher.

22h50 **Série fantastique (2020 - Etats-Unis)**
Saison 2 - Épisode 2: The Who of You

The Twilight Zone : la quatrième dimension

Casting après casting, Harry ne parvient pas à décrocher un rôle. Il a pourtant tout misé sur sa carrière dans le monde très attirant des acteurs. Il se voyait déjà en haut de l'affiche. Mais rien n'y fait, Harry va d'échec en échec. Du côté de sa vie privée, la situation n'est guère mieux. Déçu, aigri, Harry prend les choses en main et se tourne vers une solution radicale qui l'expose à des revers.

ARBORICULTURE À AÏN DEFLA

Le feu bactérien à l'assaut du poirier

Deuxième espèce arboricole fruitière après la culture de l'olivier, mais la première en termes de volume et de valeur de production de fruits, toutes espèces confondues à l'échelle de la wilaya de Aïn Defla, la culture du poirier est, cette année, sérieusement menacée par le feu bactérien, une maladie affectant les arbres fruitiers et dont l'impact négatif sur la production « est indéniable », soutiennent des professionnels du secteur.



Alors qu'elle caracolait, l'année passée, en tête des wilayas productrices de ce fruit à pépins avec une production annuelle avoisinant les 750 000 qx, ne voilà-t-il pas que l'avènement de cette maladie bactérienne à Aïn Defla est venue compromettre la campagne de cueillette de la poire dont le coup d'envoi est prévu pour la mi-juillet en cours, souligne-t-on. Faisant état de plus de 80 % de ses vergers affectés par le feu bactérien, Moussa Sahnoune, un arboriculteur disposant de 7000 poiriers dans la région d'Arrib (14 km au nord du chef-lieu de wilaya), constate « une plus grande virulence » de la bactérie comparativement aux années précédentes. »

« Par le passé, la bactérie touchait, de façon générale, les branches, mais cette année, même les fruits ont été affectés », déplore-t-il, signalant que les analyses qu'il a faites à l'Institut national de protection des végétaux (INPV) attestent, de manière formelle, que les poiriers ont été infectés par le feu bactérien. Selon lui, des arboriculteurs des régions de Djendel, Aïn Soltane, Khémis Miliana, Aïn Defla, Djelida et Bir Ould Khélifa lui ont fait part du même constat, en dépit du fait qu'ils aient recouru aux pesticides d'usage. S'attardant sur la réputation des poires produites à Aïn Defla, il observe que celle-ci s'explique, principalement, par la fertilité du sol (riche en calcium), mais également par rapport aux conditions climatiques sévissant en temps « normal ». « L'année dernière, nombre de commerçants disposant de chambres froides à Blida et à Alger ont acheté la quasi-totalité de la production de poires de Aïn Defla compte tenu du fait que celles-ci garde toutes leurs propriétés même conservées durant une période relativement longue », révèle-t-il.

Du côté de la Direction des services agricoles (DSA) de Aïn Defla, il ne fait pas l'ombre d'un doute que les conditions climatiques caractérisées par un hiver doux et sec (décembre 2019, ainsi que les mois de janvier, février et les ¾ de mars) ont favorisé l'apparition du feu bactérien. Pour l'inspecteur phytosanitaire à la DSA, Bélaïd Sid Ahmed, les conditions climatiques « exceptionnelles ayant sévi de décembre à mars ont provoqué le déséquilibre physiologique de l'arbre, accélérant ainsi l'apparition prématurée des bourgeons, un état de fait qui, soutient-il, a favorisé le déploiement de la bactérie nuisible ». Relevant que l'apparition du feu bactérien à l'échelle de la wilaya remonte à l'année 2008 (vergers de poires à Djelida, au sud-est de la wilaya), Belaïd Sid Ahmed note que cette maladie « est restée en veilleuse », attendant que les conditions climatiques lui soient propices pour faire valoir sa capacité destructrice.

DIVERSIFIER LES VARIÉTÉS, L'UNE DES ISSUES « SALVATRICES »

Mais pour cet ingénieur agronome, le fait que les arboriculteurs jettent, depuis des années, leur dévolu sur la variété de la poire nommée « Santa Maria » (pour des considérations purement commerciales, mais également pour son rendement, sa rusticité et sa bonne conservation) a permis à la bactérie de s'y adapter, accomplissant des ravages lorsque les conditions climatiques lui sont propices. « Par le passé, il y avait la ''Guillou'' la ''Williams'' et la ''Pascara '', des variétés nettement plus résistantes à la bactérie, mais le fait que les arboriculteurs n'optent que pour la Santa Maria au regard, notamment, de ses avantages commerciaux n'a pas été sans risques, la bactérie s'adaptant mieux à cette variété », explique-t-il.

Notant que le feu bactérien ne touche pas uniquement les poires, mais aussi les rosacées (fruits à pépins et à noyaux), à l'image du néflier ou de la pomme, le chef de service des inspections vétérinaires et phytosanitaires à la même direction, Haouès Benyoucef, a observé, pour sa part, que la dangerosité de cette maladie réside, le plus souvent, dans ses manifestations asymptomatiques. « Souvent, pour ne pas dire toujours, les manifestations du feu bactérien sont asymptomatiques dans la mesure où la bactérie est présente au niveau des vergers, mais ne peut être décelée qu'à travers les analyses de laboratoires », a-t-il fait savoir, se réjouissant que la pomme ait été épargnée cette année par le redoutable microbe. Il a déploré le fait que certains vergers aient été touchés à 100 % par le feu bactérien, un état de fait qui, a-t-il précisé « a été exacerbé par le fait que 90 % des cultures de poirier à l'échelle de la wilaya sont dédiées à la Santa Maria. » Le même responsable a, par ailleurs, estimé que l'avènement de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) a empêché les arboriculteurs de sortir dans les champs en vue de traiter leurs cultures et de tenter, un tant soit peu, de contenir le feu bactérien. Observant que certains procédés de taillage et d'élagage accélèrent la dissémination de la maladie à travers le territoire de la wilaya, Amar Saâdi, un ingénieur agronome à la retraite a, pour sa part, mis l'accent sur la nécessité de procéder à l'arrachage des plants atteints par le feu bactérien afin, assure-t-il, de sauvegarder les jeunes plantations de poiriers effectuées dans le cadre de l'extension et du renouvellement des vergers anciens. M.Saâdi, ayant par le passé occupé la fonction de chargé des statistiques à la DSA de Aïn Defla, relève l'importance de l'organisation de rencontres périodiques impliquant les responsables du secteur au niveau local (DSA, chambre d'Agriculture, Conseil professionnel) en vue de « réfléchir à une stratégie à même de sauvegarder cette culture et d'assurer son essor et son développement durable en terme de qualité, de rendement et de diversification variétale ». « Menée comme il se doit, cette démarche à laquelle il y a lieu d'associer les chercheurs de l'université ainsi que ceux de l'Institut des techniques arboricultures fruitières (ITAF), des experts nationaux ou étrangers, permettra, à coup sûr, à la filière arboricole de se développer davantage au niveau de la wilaya », a soutenu M. Saâdi.

R.R

TIPASA

Réapparition de l'hyène rayée après une absence de plusieurs décennies

UNE HYÈNE rayée, une espèce disparue depuis les années 80 du siècle dernier, a été aperçue dans les forêts de Tipasa, a-t-on appris, avant-hier, auprès de la Conservation des forêts de la wilaya.

Il s'agit d'un couple d'hyènes rayées, repérés au niveau de la forêt « Berrouis », entre Hadjout et Nadhor, selon le signalement de l'association des chasseurs « El Mostakbal », « dont des membres ont assuré avoir vu cet animal protégé, après une disparition, qui remonte aux années 80 », a indiqué Mohamed Djamel, conservateurs principal, et responsable du service de protection de la faune et de la flore auprès de cette direction.

Signalant, également, une démarche en cours pour « confirmer certaines informations relayées sur les réseaux sociaux, à propos de l'apparition de ce même animal (hyène rayée), menacé d'extinction, dans les forêts de Merad, au sud de Tipasa, ou l'on s'attèle à suivre sa piste », a expliqué le même responsable. Selon Mohamed Djamel, le retour de ces espèces sauvages menacées, dont le rôle est primordial pour l'écosystème, « peut s'expliquer par le fait qu'ils ne sont pas en situation de stress. Ce qui est le résultat d'une disponibilité de nourriture dans leur milieu naturel, » a-t-il observé. Le responsable a rappelé, par la même, le signalement, ces dernières années, de la réapparition de la « genette commune » dans les forêts de Tipasa, un petit carnivore protégé par la loi. Il a, en outre, souligné l'intérêt de la réapparition de l'hyène rayée pour l'écosystème local, eu égard au fait que ce mammifère carnivore se nourrit des restes d'animaux morts. D'où sa contribution dans le « nettoiement naturel de la forêt, de ces déchets pouvant constituer des nids de maladies », selon des spécialistes. Ces mêmes spécialistes estiment que le signalement de ce couple d'hyènes rayées (un mâle et une femelle) dans les forêts de Tipasa « augure d'une bonne perspective de reproduction de cet animal dans la région, eu égard au fait que la femelle de l'hyène rayée peut donner naissance à une portée de cinq petits, après une période de gestation de 90 jours. » Indict-il L'hyène rayée est un mammifère carnivore appartenant à la famille des hyénidés. Elle se compose de cinq espèces peuplant une grande partie du Nord-Est de l'Afrique, du Moyen-Orient, et jusqu'à l'Inde. Elle est moins dépendante de l'eau que la hyène tachetée, ce qui lui permet de coloniser des régions arides comme le Sahara, et divers milieux comme les savanes arides, les forêts, les broussailles, les rochers et les régions montagneuses qui lui fournissent de nombreux abris, selon Wikipedia.

R. R.

L'ACADÉMIE DES OSCARS À LOS ANGELES

L'ouverture aux femmes et aux minorités

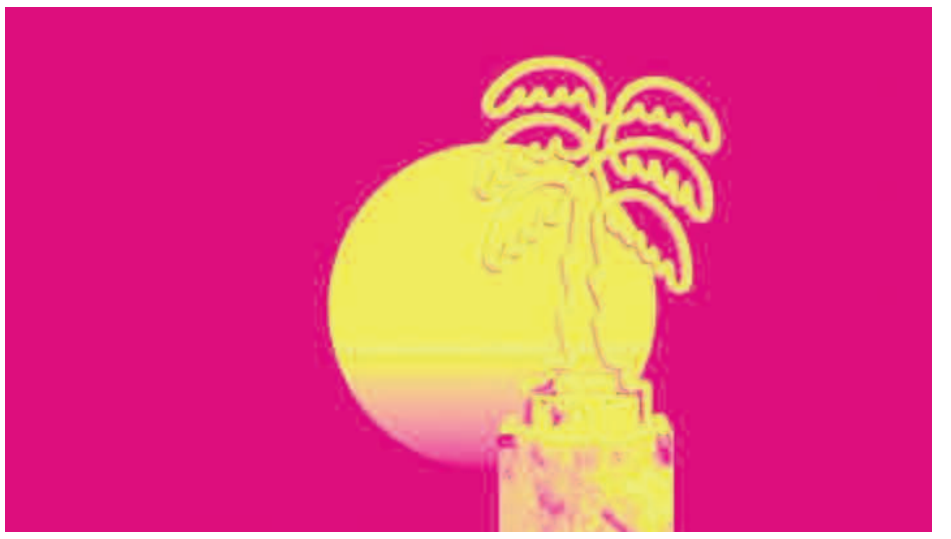
Accusée régulièrement d'être trop masculine et trop blanche, l'Académie des Oscars a publié ce mardi 30 juin la liste des 819 nouveaux membres, invités à rejoindre ses rangs cette année.



Composée à 45% de femmes et à 36% de minorités ethniques « sous-représentées dans l'organisation », l'Académie des Oscars accueille parmi les nouveaux arrivants l'actrice Awkwafina (Crazy Rich Asians), Cynthia Erivo (Harriet), Eva Longoria, les cinéastes français Ladj Ly (Les Misérables) et Jérémy Clapin (J'ai perdu mon corps). En 2016, après plusieurs années de critiques cinglantes sur la composition de ses collèges jugée déconnectée de la société, l'Académie des arts et sciences du cinéma a annoncé un doublement du nombre de femmes et de membres issus de minorités ethniques d'ici 2020, rapporte l'Agence France presse. Si les nouveaux membres acceptent (ce qui est quasiment toujours le cas), la proportion de femmes au sein de l'Académie passera à 33%, contre 25% en 2015. Sept des dix-sept catégories professionnelles représentées aux Oscars ont cette année recruté davantage de femmes que d'hommes, affirme l'Académie dans son communiqué, mardi. C'est notamment le cas dans la catégorie des acteurs, dont le millésime 2020 voit arriver Zendaya, Zazie Beetz (Joker), la prochaine James Bond girl Ana de Armas ou encore Yalitza Aparicio, autochtone mexicaine révélée dans Roma qui lui a valu de concourir pour un Oscar de la meilleure actrice. Quant aux « minorités sous-représentées », autrement dit tous les membres n'étant pas blancs, leur nombre a triplé pour passer de 554 en 2015 à 1787 cette année, soit 19% des effectifs. Afin de tenir ses objectifs, l'Académie est devenue beaucoup plus internationale ces dernières années, triplant ses effectifs étrangers qui sont désormais plus de 2.100 (sur un peu moins de 10.000 au total). Seuls les membres de l'Académie peuvent désigner les vainqueurs des Oscars et beaucoup estiment que c'est ce recrutement plus ouvert qui a permis cette année le sacre de Parasite, premier long-métrage en langue étrangère à remporter le prix du meilleur film. Une douzaine de membres de l'équipe du film sud-coréen seront invités par l'Académie mardi. Son réalisateur, Bong Joon-ho, en fait déjà partie. Près de la moitié des nouveaux membres ne sont pas Américains et représentent 68 nationalités différentes. Pour doper sa diversité, l'Académie a également dû beaucoup augmenter ses effectifs, qui sont passés d'environ 6.000 à près de 10.000 actuellement. Une partie de la société américaine est en plein examen de conscience sur son passé raciste dans la foulée de la mort de George Floyd, quadragénaire noir asphyxié par un policier blanc. Les Oscars ont fait savoir récemment qu'ils allaient mettre en œuvre de nouvelles règles pour augmenter la diversité de sa sélection. Aussi, la prochaine édition des Oscars – la 93e du genre – se déroulera-t-elle, le dimanche 25 avril 2021, comme annoncé mi-juin dernier. Initialement prévue pour le 28 février dernier, elle sera reportée en raison de la crise sanitaire due au coronavirus. Pour l'Académie des arts et sciences du cinéma, la période de sortie des films éligibles aux Oscars passe du 31 décembre 2020 au 28 février 2021, les salles de cinéma étant fermées et le calendrier des productions hollywoodiennes bouleversé. L'objectif escompté par l'Académie est de « donner aux cinéastes la souplesse nécessaire pour terminer et sortir leurs films sans être pénalisés », selon son communiqué.

R. C.

Festival international des séries de Cannes



REPORTÉ en raison de la pandémie du coronavirus, le Festival international des séries de Cannes en France, se tiendra du vendredi 09 au mercredi 14 octobre, parallèlement au marché MipCom (12-15 octobre), dans une version physique sur la Croisette et numérique sur la plateforme Canneséries Live (canneseries.com/fr). La troisième édition de ce festival de séries aurait dû se tenir du 27 mars au 1er avril dernier, elle conserve la même structure avec dix séries en compétition, dix séries en compétition séries courtes et des projections hors compétition. La programmation est encore en construction, elle sera annoncée lors d'une conférence de presse le 22 septembre, rapporte l'Agence France presse. Le festival de Cannes précise que six des dix séries, initialement prévues en mars en compétition et neuf des dix séries de la compétition séries courtes, seront de retour. Cette manifestation gratuite et ouverte au public, présidée par l'ancienne ministre de la Culture Fleur Pellerin, a réussi à l'origine à mettre la main sur des exclusivités prestigieuses, comme la série Disney The Mandalorian ou la saison 5 du Bureau des Légendes, mais elles seront diffusées entretemps.

La productrice américaine Gale Anne Hurd (elle a participé à la création de Terminator et produit The Walking Dead) reste présidente du jury, mais elle ne sera pas présente physiquement, tout comme l'actrice Judith Light (Madame est servie, Transparent), distinguée d'un prix spécial. Elles retrouveront le public via la nouvelle plateforme Canneséries Live, lancée pendant la durée du festival en complément du site internet actuel.

Cette plateforme proposera en libre accès du contenu « exclusif et inédit » comme des projections de séries, des masterclass et interviews. Selon les organisateurs, le déroulement du festival « dépendra des décisions prises par les autorités sanitaires en octobre » et « des mesures adaptées concernant les conditions d'accueil et de gestion des flux seront prises en conséquence ». Le Canneséries Institute, la résidence d'écriture de séries destinée aux jeunes scénaristes, est maintenue et débutera le lundi 14 septembre pour finir le lendemain de la clôture, le jeudi 15 octobre. La première édition du Canneséries Writers Club, dédiée aux scénaristes professionnels, se déroulera de son côté les 13 et 14 octobre.

R. C

SORTIR

ARTS L'artiste peintre Khaled Rochedi Bessaih présente son processus de création sur le réseau social de l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel. Peintre autodidacte, auteur et compositeur, directeur de sa galerie d'art Rochedi à Alger, il explique son expérience durant le confinement sanitaire. facebook/AARCalgerie/videos/269176404517643/

JEUX Africa Games Space – Salon africain du jeu vidéo et des loisirs – jusqu'au dimanche 05 juillet. Pavillon central de la Société algérienne des foires et Expositions, Pins-Maritimes, Alger. Pour les Gamers, Geeks, Streamers, amoureux de jeux vidéos… Consulter les pages Facebook africagamesspace et proboxalgerie.

FILMS Dix long-métrages et onze court-métrages jusqu'au lundi 13 juillet en ligne.
Films. Animations, fictions, documentaires et films jeune public africains et français sous-titrés: ifcinema.institutfrancais.com/fr/alacarte
Rafiki de Wanuri Kahiu (Kenya, 83', 2018)
Le Nouveau de Rudi Rosenberg (France – comédie, 81', 2015), Malika et la sorcière de Nabaloum Boureima (Burkina Faso, jeune public, 15', 2014), Le Vélo de l'éléphant de Olesya Shchukina (Belgique, France, jeune public, 9', 2014)… Consulter: if-algerie.com/alger/agenda-culturel

THEATRE Nouvelle production pour enfants du Théâtre régional Abdelkader-Alloula d'Oran : Qitar eddounia (Le train de la vie). Ecrite par Mansouri Bachir, mise en scène de Houari Abdelkhalek, scénographie de Mouffok Djillali. Un spectacle qui sera présenté après la levée du confinement.

SINGLE Nouveau titre Aâyit (Je suis fatigué, 03: 55 minutes, plateforme distrokid.com / videos) du groupe pop Index Dz d'Alger. Et reprise du cover Sept heures moins quart, titre adapté à l'urgence sanitaire de l'heure pour prévenir contre la propagation du coronavirus.

CLIP Nouvelle chanson Qololi (Dites-moi) du collectif Bandya Social Club. Les artistes Hamidou, Baâziz, Abderahmane Djalti, Kamel Bouakaz, Fouad Chemlal, Mohamed Lamine, Fathi Tabouche, Hakim Salhi, Mohamed KG2, Noureddine Allane, Mohamed Reda Djender, Mennacer Mustapha et Reda Sika appellent au partage avec humour.

HOMMAGE Manu Dibango le saxophoniste. Soul Makossa sur youtube.com/watch?v=ny78BCBir2Q
12 décembre 1933 : Naissance à Douala au Cameroun.
1972 : Premier album O Boso.
1972 : Soul Makossa dans les classements américains.
1989 : première autobiographie Trois kilos de café.
2014 : Dernier album Balade en saxo.
2019 : Tournée des soixante ans de carrière.
24 mars 2020 : Mort à Paris des suites du coronavirus.

FESTIVAL 18e édition des Rencontres Cinématographiques de Béjaïa. Avec l'association Project'heurts du samedi 19 au jeudi 24 septembre (date à confirmer). Appel aux producteurs et réalisateurs. Films : courts et longs métrages, documentaires et films d'animation datant de 2019 ou 2020. Envoyer avant le jeudi 25 juin un lien Vimeo à l'adresse suivante : programmationrcb20@gmail.com





République tchèque : Une maison qui flotte a été créée via une imprimante 3D

INNOVATION Le projet Prvok est moins coûteux, plus rapide à construire, moins polluant, plus respectueux de l'environnement et demande moins de main-d'œuvre qu'une maison traditionnelle

Des ingénieurs tchèques finissent actuellement de mettre au point ce qui sera le premier modèle de maison imprimé en 3D du pays. Le projet baptisé Prvok est en fait une déclinaison flottante de « tiny house », une petite habitation écologique et économique. Le logement d'environ 43 mètres carrés sera construit sur un ponton mais il est aussi adaptable à la terre ferme, indique Business Insider France. L'impression des premiers éléments de la construction débute ce mois-ci.

Pour bâtir Prvok, les spécialistes utilisent en effet Scoolpt, un bras robotisé d'impression en 3D. « L'ordinateur lit les données, comme un maître d'œuvre le faisait auparavant, et guide l'embout jusqu'à l'emplacement désiré avec une précision au millimètre près », expliquent les responsables du projet sur leur site Internet.

Construction écologique

Grâce à cette technologie, la création de l'architecte Michal Trpak et de l'entreprise Burinka pourra être fabriquée en quarante-huit heures, soit sept fois plus vite que les maisons classiques. Le tout pour un coût représentant la moitié du budget nécessaire à une construction par des méthodes traditionnelles. Avec l'impression en 3D, les émissions de dioxyde de carbone sont par ailleurs réduites de 20 %.

La maisonnette peut être habitée à l'année et possède une chambre, un salon-cuisine et une salle d'eau. Elle est conçue pour durer au moins 100 ans et offrir à ses occupants une autosuffisance partielle et des équipements respectueux de l'environnement. Des réservoirs sont par exemple prévus pour l'eau potable et l'eau des canalisations tandis que la douche est équipée d'un système de recyclage.

En Afrique du Sud, un vol d'alcool aux allures de casse du siècle



Comme ils l'auraient fait pour vider les coffres d'une banque, des cambrioleurs sud-africains n'ont pas hésité à percer un plancher pour piller les rayons d'alcool d'un magasin fermé lors du confinement anticoronavirus, a rapporté mardi la police.
Pendant neuf semaines, le gouvernement d'Afrique du Sud a interdit le commerce des bières, vins, alcools forts et autres spiritueux dans le pays, afin de limiter les violences et réduire la fréquentation des services d'urgence hospitaliers. Les cavistes et autres rayons de vente d'alcool des supermarchés ont rouvert lundi, à la faveur d'un assouplissement des mesures de prévention contre la pandémie de Covid-19. Les employés d'une grande surface du district de Newton, à Johannesburg, ont découvert vendredi dernier qu'une équipe de monte-en-l'air n'avait pas eu la patience d'attendre la réouverture de leur enseigne pour se ravitailler.

Un butin estimé à plus de 15.000 euros

"Ils ont découvert un grand trou dans le sol près d'un frigo, par lequel des suspects ont pu pénétrer à partir de tunnels souterrains", a expliqué un porte-parole de la police, Kay Makhubela, dans une déclaration. Ils "ont utilisé les conduits électriques et d'évacuation des eaux sous le centre commercial jusqu'au magasin d'alcool et percé le sol de béton pour y accéder discrètement", a précisé l'enseigne Shoprite dans un communiqué.
Leur butin, des centaines de bouteilles de whisky, gin, vodka ou bière, a été estimé à plus de 15.000 euros. Les enregistrements des caméras de sécurité du magasin ont révélé que les braqueurs y avaient fait leurs emplettes pendant plusieurs jours.

Les russes riches louent de fausses ambulances pour échapper aux embouteillages de Moscou !



Les embouteillages dans la capitale russe, Moscou, sont très fréquents et notoirement importants à cause des voitures mal garées, mais aussi à cause du président Vladimir Poutine, en effet, ce dernier entre et sort plusieurs fois par jour du Kremlin, et à chaque fois qu'il se déplace, la police bloque les routes qu'il prend pour sa sécurité.
Pour cela, les hommes d'affaires russes ont adopté une méthode assez étrange pour éviter ces embouteillages : Louer de fausses ambulances pour disperser le trafic et forcer un chemin à travers la circulation en utilisant la sirène. Ces ambulances sont louées à 160 euros l'heure et sont aménagées de l'intérieur comme des limousines avec des sièges confortables pour le transport des passagers VIP.

Le nom complet de la ville de Los Angeles est « El Pueblo de Nuestra Señora Reina de Los Angeles » !

El Pueblo de Nuestra Señora la Reina de los Angeles (la ville de Notre-Dame la Reine des Anges) est le nom complet de la célèbre ville américaine Los Angeles. La ville a été fondée par les colons espagnols en 1781, qui devint au 20e siècle la métropole américaine de Los Angeles.
Les colonies officielles en Alta California (Haute-Californie) étaient de trois types : Presidio (militaire), Mission (religieux) et Pueblo (civil). El Pueblo ou la ville de de los Angeles était la deuxième ville créée lors de la colonisation espagnole de la Californie, la première était San Jose, en 1777.

Le New York Times a écrit un article sur chacune des victimes du 11 septembre 2001 !



Au matin du mardi 11 septembre 2001, 19 terroristes ont détourné quatre avions de ligne aux Etats-Unis.
Deux avions sont projetés sur les tours jumelles du World Trade Center à Manhattan, New York, et un troisième sur le Pentagone, siège du département de la Défense, à Washington, tuant au total 2 977 personnes. En 2011, une décennie après ces attentats, le célèbre journal américain New York Times a voulu immortaliser toutes les victimes en rédigeant un article sur chacune d'elles.



SHARON STONE RACONTE AVOIR ÉTÉ FRAPPÉE PAR LA FOUDRE DANS SA CUISINE

La star hollywoodienne du film culte Basic Instinct a révélé avoir été frappée par un éclair d'un milliard de volts pendant qu'elle repassait dans sa cuisine. L'intervention rapide de sa mère, présente dans sa maison, lui aurait sauvé la vie.L'actrice américaine Sharon Stone, 62 ans, a raconté dans le podcast Films To Be Buried With avec Brett Goldstein, avoir été frappée, par le passé, par la foudre alors qu'elle mettait de l'eau du robinet dans son fer à repasser.

«C'était vraiment intense. J'étais chez moi, nous avions notre propre puits. Je remplissais le fer à repasser avec de l'eau et j'avais une main sur le robinet. Le puits a été touché par la foudre, et l'éclair est passé à travers l'eau», a raconté la légende de Basic instinct.

Sauvée par sa mère

Reproduite 27 ans plus tard par Sharon Stone, la scène culte de Basic Instinct largement applaudie - vidéo
Mme Stone a été projetée en l'air et a traversé la cuisine jusqu'à se cogner contre le réfrigérateur. Heureusement, sa mère était là. Elle s'est précipitée vers sa fille, qui était abasourdie, elle l'a ranimée en la giflant au visage et l'a tout de suite conduite à l'hôpital.L'électrocardiogramme a montré une présence élevée d'électricité dans son corps. À tel point qu'elle a dû rester plusieurs jours sous le contrôle des médecins.L'actrice n'a pas précisé la date de cet indicent.

Régulation des plateformes : aux grands maux les grands remèdes



Des députés plaident pour un nouveau droit de la régulation en mesure de combattre le monopole des grandes plateformes numériques structurantes.

L'ancien monde du droit de la concurrence serait-il dépassé par l'économie du numérique ? C'est en tout cas ce que laissent entendre les députés Daniel Fasquelle (LR) et Valéria Faure-Muntian (LREM), co-rapporteurs d'une mission d'information sur les grandes plateformes numériques structurantes.

Ce n'est pourtant pas faute d'essayer, puisque l'Autorité de la Concurrence avait elle-même annoncé, en début d'année, renforcer son expertise sur l'économie numérique. Des efforts qui paraissent toutefois insuffisants devant l'ampleur de la tâche : « le droit de la concurrence se heurte à des faiblesses intrinsèques, qui nous permet actuellement d'agir, surtout au cas par cas et de façon ex post », a assuré Daniel Fasquelle, la semaine dernière, devant la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Les co-rapporteurs de la mission d'information déplorent le monopole des géants de l'internet, qui n'a fait que se renforcer depuis deux décennies, loin de s'être affaibli pendant la crise sanitaire, a fait remarquer Valéria Faure-Muntian.

Déplorant les rachats successifs effectués par les Gafam, notamment Google et Facebook, sur des entreprises naissantes, les co-rapporteurs de la mission considèrent que le temps est venu de contrôler plus en amont ces opérations d'acquisition. « Il faut agir plus en amont pour prévenir des atteintes au bon fonctionnement des marchés », défend Daniel Fasquelle. « Aujourd'hui dans le droit, les concentrations sont examinées a posteriori. Nous souhaiterions créer un nouveau mécanisme qui s'appliquera aux entreprises structurantes afin de notifier de manière obligatoire toute volonté d'acquisition », détaille sa collègue.

Prendre en compte les spécificités des grandes plateformes

Les députés soutiennent d'ailleurs que les outils d'analyse traditionnels des autorités ne sont plus suffisants face aux géants du web. Les sanctions prononcées à leur égard leur semblent bien « insuffisamment dissuasives ». Une autre faiblesse du droit de la concurrence tient à son « vide juridique » lié au critère de chiffre d'affaires, qui « ne permet pas de contrôler l'ensemble des opérations sensibles réalisées par les plateformes ». Ces limites doivent donc inciter les autorités à organiser une nouvelle régulation complémentaire du droit de la concurrence plus classique, affirment les députés.

Afin de mieux s'adapter aux spécificités des plateformes numériques structurantes, cette nouvelle régulation devra, dans un premier temps, en saisir les contours, proposent-ils.

Les députés recommandent également qu'il faudrait « redéfinir la notion de bien-être du consommateur au-delà du seuil du critère du prix, souvent obsolète dans les contentieux qui impliquent des plateformes bifaces proposant des services gratuits », précise Daniel Fasquelle. Pour lui, « les spécificités de l'économie numérique doivent conduire les autorités à systématiser l'analyse des effets non-tarifaires propres au numérique, en particulier, les éléments relatifs à la préservation des données personnelles ».

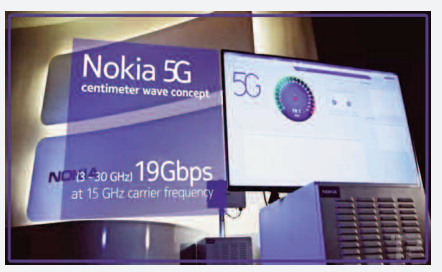
Agir plus en amont et plus vite

Sur le plan procédural, les co-rapporteurs de la mission d'information estiment que « des leviers peuvent êtres actionnés pour agir plus vite et plus efficacement ». Ils soutiennent par exemple la possibilité de mettre en œuvre des « mesures conservatoires » afin d'éviter les « dommages irrémédiables » ou encore de « réduire les délais d'instruction encore beaucoup trop longs ».

Selon Valéria Faure-Muntian, ce nouveau droit devrait s'accompagner d'une « culture de la transparence », sur la portabilité des données et l'interopérabilité des services notamment, et prôner la neutralité des terminaux. Un critère nécessité pour « éviter les barrières à l'entrée », justifie la députée. Pour étayer ses propos, elle prend en exemple la gestion « opaque » des magasins d'application et les risques de concurrence déloyale qui existent entre les applications « maison » et les applications tierces, comme le révèle une récente enquête visant l'App Store d'Apple.

Mais qui dit nouveau droit, dit aussi nouveau régulateur. Pour les co-rapporteurs, l'administration doit impérativement monter en compétence sur le numérique. « Si nous n'acquérons pas ces compétences, alors nous serons vite dépassés sur notre capacité de compréhension et de gestion », alarme Valéria Faure-Muntian. Même si l'Arcep a déjà fait valoir son intérêt pour le sujet, les députés bottent en touche pour désigner une autorité compétente, se contentant de recommander l'ouverture d'un débat avec les autorités existantes.

5G : Nokia remporte un nouveau contrat à Taïwan



TECHNOLOGIE : Nokia vient de remporter un contrat majeur pour le déploiement de la 5G à Taïwan. Une bonne nouvelle qui tombe alors que le constructeur scandinave a lancé une vaste revue d'effectifs qui n'épargne pas ses activités en France.Hasard du calendrier, alors que les salariés français de Nokia manifestent contre le lancement d'un nouveau PSE par l'équipementier, celui-ci vient de nouveau de remporter un nouveau contrat d'envergure en ce qui concerne le déploiement de la 5G à Taïwan. Le constructeur a ainsi remporté un nouveau contrat à Taïwan, portant sur le déploiement du réseau 5G du deuxième opérateur de l'île, Taïwan Mobile, pour une valeur totale estimée à 400 millions de dollars. Le contrat, d'une durée de trois ans, permet au constructeur de renforcer sa mainmise sur le marché taïwanais. En mars dernier, l'équipementier finlandais avait en effet déjà récupéré la responsabilité du déploiement d'une partie du réseau 5G du plus grand rival de Taïwan Mobile, Chunghwa Telecom. Après un début d'année poussif, marqué par des échecs répétés lors de différents appels d'offres, Nokia revient bien, grâce notamment à la finalisation d'un premier contrat en Chine, avec l'opérateur China Unicorn, ou au Canada, cette fois avec l'opérateur Telus.

Selon les derniers décomptes d'analystes cités par l'AFP, Nokia est aujourd'hui le numéro 3 mondial du marché des infrastructures mobiles, dont il compte environ 9 % de parts de marché, juste derrière le suédois Ericsson et ses 10 % de parts du marché et loin derrière le leader chinois Huawei, qui a la main sur environ 20 % du marché mondial.

Nokia lance un plan social en France

Le constructeur revendiquait en fin d'année dernière la signature d'une soixantaine de contrats de fournitures de matériel ou de services 5G, contre environ 70 pour son concurrent Ericsson. Alors qu'il accusait un certain retard technologique sur ses concurrents, Nokia a décidé de revoir son organigramme en rappelant son ancien vice-président de la stratégie et du développement commercial Pekka Lundmark à sa tête en mars dernier.

Si la prise de poste de ce dernier n'est prévue que pour septembre prochain, le constructeur scandinave a d'ores et déjà opéré une large revue d'effectifs destinée à le relancer dans la course à la 5G. Résultats des courses : l'équipementier, qui contrôle depuis 2015-2016 les activités de son ex-concurrent franco-américain Alcatel-Lucent, s'apprête à supprimer 1 233 emplois dans sa filiale française, soit un tiers des effectifs de cette dernière. Ces suppressions de postes concernent les pôles de la recherche et développement (R & D) et les fonctions centrales sur les sites de Paris-Saclay (Essonne) et de Lannion (Côtes d'Armor) qui hébergent des centres de compétences dans les domaines de la 5G, de la cybersécurité et de l'internet des objets, mais pas ses trois filiales françaises Radio Frequency Systems (RFS), Nokia Bell Labs France (NBLF) et Alcatel Submarine Networks (ASN), a précisé le groupe la semaine passée.

Nokia affirme de son côté être totalement libérée des engagements pris, notamment en termes d'emplois, lors du rachat d'Alcatel-Lucent en 2015.

En 2019, Nokia a annoncé un petit bénéfice (7 millions d'euros) pour la première fois depuis 2015.

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36
• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax :
(026) 22.95.62
• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64
• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
• Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2020
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Championnats de Ligue 1et 2 : La FAF maintient sa position pour la reprise des compétitions

Le Bureau exécutif de la Fédération algérienne de football (FAF) a maintenu mardi sa position prise initialement pour la reprise de la saison footballistique 2019-2020, suspendue depuis le 16 mars en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), a appris l'APS auprès de l'instance fédérale.

Le Bureau fédéral, réuni mardi sous la présidence du patron de la FAF Kheïreddine Zetchi, a «maintenu sa décision prise en avril dernier. Seuls les pouvoirs publics décideront du retour aux activités sportives et footballistiques», selon la même source. En attendant la levée totale du confinement et l'autorisation des rassemblements, il a été décidé de maintenir la feuille de route initialement établie par le BF le 30 avril dernier, qui consiste à poursuivre le reste de la saison 2019-2020 des Ligues 1 et 2 sur une période de 8 semaines, après une période de préparation de 5 à 6 semaines, quelle que soit la date qui sera arrêtée par les pouvoirs publics. S'ensuivra une phase de repos total d'au moins une semaine aux joueurs puis une autre active d'un mois qui amorce le début de la période d'enregistrement. Ce n'est qu'après cette phase que la nouvelle saison débutera à une date à arrêter ultérieurement. La décision du BF intervient au lendemain de la dernière rencontre organisée par la Ligue de football professionnel (LFP) avec les clubs professionnels. La majorité des pensionnaires de l'élite ont été unanimes à demander l'arrêt définitif de la saison en cours, arguant «l'intérêt général». A l'issue d'une réunion avec les clubs du Centre, le président de la LFP, Abdelkrim Medouar, a assuré que «90% des présidents ont exprimé leur désaccord quant à la reprise de la compétition, à cause de la situation sanitaire difficile que traverse le pays». «Les responsables des clubs ont mis en exergue l'impossibilité d'appliquer le protocole sanitaire exigé par le ministère de la Santé, soulignant que son instance va présenter un rapport détaillé au Bureau fédéral sur ce sujet». L'ensemble des compétitions et manifestations sportives sont suspendues en Algérie depuis le 16 mars dernier et ce jusqu'au 13 juillet en raison de la propagation du COVID-19.

MC Oran : Les autorités locales interpellées pour débloquer la situation administrative du club

LA DIRECTION du MC Oran a indiqué mardi avoir sollicité l'intervention des autorités de la wilaya pour débloquer la situation administrative prévalant actuellement dans le club de Ligue 1 de football et née «des interminables conflits entre les actionnaires de sa société sportive». Activant grâce à une délégation d'exercice de pouvoir établie par les membres du conseil d'administration de ladite société, le directeur général Si Tahar Cherif El Ouezzani a vu sa mission se terminer officiellement le 18 juin, sans qu'il ne soit prolongé. «Cette situation porte préjudice au club, le rendant paralysé, d'où la doléance formulée par Cherif El Ouezzani aux autorités de la wilaya, après que tous ses appels en direction des actionnaires soient restés sans suite», a déclaré à l'APS le directeur sportif des «Hamraoua», Baroudi Bellelou. Selon la même source, des promesses ont été faites pour que les autorités locales prennent en charge ce dossier dans les plus brefs délais. Le MCO est sans président depuis juin 2019, soit depuis la démission d'Ahmed Belhadj. A ce jour, les actionnaires de la société sportive du club n'ont pas réussi à désigner un nouveau président, se contentant de déléguer Cherif El Ouezzani pour gérer les affaires du club, rappelle-t-on. Outre la confusion entourant l'avenir de l'ancien international algérien, la direction oranaise est censée également transmettre un dossier complet composé de 19 documents à la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF) relevant de la Fédération algérienne de football pour bénéficier de la licence du club professionnel en vue de la saison prochaine. Néanmoins, à l'approche de la date butoir du dépôt de ce dossier, fixée au 15 juillet prochain, un retard sensible est accusé par la direction mouloudéenne dans ce registre que Cherif El Ouezzani a imputé, lors d'une conférence de presse animée la semaine passée, aux actionnaires. Il en a d'ailleurs profité pour leur lancer un appel afin «de redresser vite la situation et éviter des lendemains incertains au MCO», avait-il averti.

Foot féminin : Les représentants des clubs des divisions nationale et régionale reçus par la FAF

LES REPRÉSENTANTS de neuf clubs de football féminin, relevant des divisions Nationale et Régionale ont été reçus lundi par le président de la FAF, Kheireddine Zetchi, auquel ils ont fait part de leurs doléances, et proposé des solutions pour relancer la discipline. «Cette réunion a duré près de deux heures et demie. Les représentants des clubs ont fait part de leurs doléances et proposé des solutions pour relancer le football féminin. Ils n'ont pas manqué de remercier le président Zetchi de leur avoir permis de s'exprimer librement, et ce, quelques jours seulement après lui avoir formulé cette demande d'audience» a indiqué la FAF dans un communiqué, publié mardi sur son site officiel. Le président Zetchi et les membres du Bureau Fédéral ont attentivement écouté les représentants des clubs féminin et pris acte de leurs revendications, en leur expliquant «qu'une nouvelle stratégie est en cours de préparation à la Fédération», à travers un travail réalisé par la présidente de la Commission du football féminin, Radia Fertoul, le Directeur technique national Ameur Chafik et le chef du département du football féminin Madjid Taleb. Selon la même source, «ce travail sera complété par les propositions des représentants des clubs et soumis à l'approbation du Bureau Fédéral», lors de sa prochaine réunion statutaire, prévue au mois de juillet.

TAEKWONDO / ALGÉRIE : ARRÊT DÉFINITIF DE LA SAISON SPORTIVE À CAUSE DU CORONAVIRUS

LES MEMBRES du bureau exécutif de la Fédération algérienne de taekwondo (FAT), ont décidé de mettre fin à la saison sportive 2019-2020, en raison de la pandémie du Coronavirus (COVID-19),
a-t-on appris mardi auprès de l'instance fédérale. Dans une déclaration à l'APS, le secrétaire général de la FAT, Samir Mouaiana, a indiqué que «cette décision a été prise par le bureau fédéral en collaboration avec la commission médicale». «Cette décision intervient pour préserver la santé de nos athlètes et éviter les risques de propagation du virus», a-t-il ajouté. Avant la mise en place des mesures du confinement sanitaire la FAT avait organisé les Championnats nationaux des catégories seniors et juniors de la spécialité «kyorugi» (combat), alors que celle de «poomse» (kata) c'était
déroulée en visioconférence. Concernant la prochaine saison, Mouaiana a fait savoir que l'instance
fédérale va d'abord s'occuper du renouvellement des Ligues et du bureau fédérale pour le nouveau mandat olympique, avant de prendre une décision pour la reprise de l'activité sportive. Par ailleurs, le secrétaire général de la FAT a indiqué que l'Algérie s'apprête à organiser le Championnat maghrébin virtuel toutes catégories, du 1 au 15 juillet, avec la participation de 52 athlètes représentant cinq pays : Algérie, Tunisie, Maroc, Libye et Mauritanie.
«Cette compétition virtuelle se déroulera à travers l'envoi de vidéos comportant les figures des participants, qui seront par la suite notées par la commission d'arbitrage», a-t-il expliqué.

CAF : LA CAN-2021 REPORTÉE À 2022

LA PHASE finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, prévue initialement du 9 janvier au 6 février prochains au Cameroun, a été officiellement reportée à janvier 2022 en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (COVID-19), a annoncé mardi le président de la Confédération africaine de football (CAF), Ahmad Ahmad. «La CAN est repoussée à janvier 2022, alors que le Championnat d'Afrique des nations CHAN-2020 (compétition réservée aux joueurs locaux, ndlr) au Cameroun est décalé à 2021, à la place de la CAN, ce sera un test un an avant la CAN-2022», a déclaré Ahmad Ahmad. Le premier responsable de l'instance continentale s'exprimait par visioconférence, à l'issue de la réunion du Bureau exécutif de la CAF, pour discuter notamment de l'impact du COVID-19 sur le football africain.

FOOTBALL / AFRIQUE (CORONAVIRUS): LE CHAN-2022 EN ALGÉRIE NE SERA PAS REPORTÉ

LE PRÉSIDENT de la Confédération africaine de football (CAF), Ahmad Ahmad, a écarté mardi l'idée de reporter le Championnat d'Afrique des nations CHAN-2022 en Algérie, suite au réaménagement apporté au calendrier, impacté par la pandémie de nouveau coronavirus (COVID-19).»Le CHAN-2022 est maintenu en Algérie, soyez-en sûr. Si Dieu le veut, il aura lieu en Algérie, la question du report n'est pas évoquée», a affirmé le premier responsable de l'instance continentale, en réponse à une question de l'APS lors d'un point de presse organisé par visioconférence. En raison de la pandémie de COVID-19, la CAF a annoncé mardi, à l'issue de la réunion de son Bureau exécutif, sa décision de reporter la CAN-2021, prévue initialement du 9 janvier au 6 février au Cameroun, à janvier 2022.
Quant au CHAN-2020, qui devait se dérouler en avril dernier au Cameroun, il se jouera finalement en janvier 2021, alors que la CAN-2020 féminine est annulée pour être remplacée par la nouvelle Ligue des champions féminine. La CAF avait attribué en septembre 2018 à l'Algérie l'organisation du CHAN-2022, suite à la candidature déposée par la Fédération algérienne (FAF).

ALGÉRIE : ABDOU YOUNÈS, L'AGENT DE JOUEURS LE PLUS ACTIF EN 2019 (FAF)

L'AGENT de joueurs Abdou Younès (Oran) a été le plus actif en 2019 avec pas moins de 24 contrats négociés pour une valeur de 2.725.000 DA, selon le bilan des activités des intermédiaires publié mardi par la Fédération algérienne de football (FAF).
Cependant, du point de vue lucratif, et même s'il n'a fait signer que neuf contrats nationaux en 2019, c'est l'agent Mohamed Balaziz (Alger) qui a gagné le plus d'argent avec un pactole de 3.900.000 DA, selon la même source. Par ailleurs, sur le plan international, seuls deux agents ont réussi des transactions à l'étranger, à savoir les Sétifiens Ilyès Fellahi et Abderrahmane Zitouni et pour lesquelles ils ont perçu une commission de 5.000 euros chacun. Outre ces transactions à l'étranger, Fellahi et Zitouni ont réalisé quelques transferts sur le plan national grâce auxquels ils ont respectivement gagné 850.000 et 820.000 DA.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:24	12:34	16:25	19:57	21:36
CONSTANTINE	03:31	12:38	16:29	20:00	21:38
ALGER	03:43	12:52	16:44	20:15	21:54
OUARGLA	03:58	12:43	16:24	19:53	21:22
CHLEF	03:53	12:59	16:49	20:20	21:58
MOSTAGANEM	04:00	13:04	16:54	20:25	22:02
ORAN	04:04	13:07	16:56	20:27	

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6729 – JEUDI 2 JUILLET 2020

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	33°	21°
Oran	38°	22°
Constantine	39°	20°
Ouargla	47°	32°

LES CANDIDATS SE RUENT SUR LE «PRIVÉ»

Les cours pour le BAC à 20 000 dinars le mois

A deux mois et demi des épreuves des examens de fin d'année, BEM et baccalauréat, l'on s'affaire au sein des familles, au prix forts, à garantir aux enfants concernés par les examens les conditions de réussite aux prix forts.



C'est ainsi qu'en dehors des cours «offerts» par la tutelle via la télévision nationale et autres sites sur le net, les parents sont pour beaucoup confrontés aux difficultés d'assimilation de leurs enfants via ces canaux peu habituels pour nombre d'entre les candidats. La méthode en vogue et la plus vieille de surcroit reste les cours particuliers.

Face aux mesures préventives face à la pandémie de la covid-19 qui ont contraints les écoles de soutiens scolaire souvent illégalement «montées» par des retraités du secteur pour répondre à la demande grandissante, l'on tente ici et là à mettre ne place d'autre mécanismes afin de maintenir «la clientelle».

A Constantine, les candidats au Bac se brusquent presque, sommes-nous tentés de dire, sur les enseignants des matières essentielles. Mathématiques, physiques et sciences expérimentales essentiellement mais aussi les langues étrangères, françaises et anglaises, principalement, viennent en tête des matières sur lesquelles la demande reste très importante. Jadis improvisant des appartements ou des bâtisses de maison inachevées pour beaucoup, les professionnels de ce type de service s'arrangent désormais avec les candidats pour des déplacements au domicile familial de l'élève mais non sans contrepartie. La moyenne du service est négociée à 20 000 DA le mois avec deux séances de deux heures par semaine soit huit séances mensuellement. Certains enseignants ayant la côte sur la place de la bourse éducative, ne négocient guère en dessous de 15 000 DA les quatre séances de deux heures chacune par mois.

Pour d'autres, un arrangement vise souvent à convaincre un élève à réunir une demi-douzaine de ses camarades pour des cours collectifs à 50 000 DA le mois avec une séance de deux heures par semaine, soit huit heures le mois. Des déplacements sont alors arrangés souvent chez l'enseignant. Les familles, notamment celles au revenu modeste, pour beaucoup confrontées à la disette financière née du confinement imposé et à l'arrêt de certaines activités éprouvent d'énormes difficultés à subvenir aux besoins vitaux du foyer sont ainsi confrontées au dictat de ces professionnels des cours de soutien.

«Il n'est pas question que je laisse ma fille travailler toute seule. Je me suis arrangé avec deux enseignants un pour les mathématiques et un autre pour les sciences naturelles à raison de 30 000 DA le mois, 15 000 pour chacun d'entre eux, pour que ma fille puisse faire des révisions correctes», explique un père soucieux que son enfant n'a pas pu suivre des cours depuis la mi-mars.

«Je ne vous cache pas qu'au début de la pandémie, il y a eu un relâchement total, on avait cru que les examens allaient être repoussés pour l'hiver, mais dès que les rumeurs sur la tenue des examens au plus tard au mois de novembre, ma fille a commencer à suivre sérieusement les cours à la télé. Maintenant que nous sommes fixés sur les dates du 13 au 17 septembre, les cours à la télévision ne suffisent plus, du moins c'est ce que m'a dit ma fille, alors il fallait revenir aux anciens reflexes, mais trouver des enseignants ce ne fut pas chose aisée, beaucoup ont peur de la contagion, alors je ne vous cache pas que je suis prêt à faire des sacrifices», a-t-il ajouté avec amertume.

Ainsi face aux failles de tout un système, les parents n'ont d'autre choix que de recourir à des «professionnels» qui imposent leur diktat sachant que les parents n'ont pas le choix, en attendant que l'Etat veuille bien se pencher sur cette affaire.

Amine B.

ACCIDENTS DE LA ROUTE- ZONES URBAINES

9 morts et 340 blessés en une semaine

NEUF PERSONNES ont trouvé la mort et 340 autres ont été blessées dans 247 accidents enregistrés durant la période allant du 23 au 29 juin dernier au niveau des zones urbaines, indique mercredi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Par rapport à la précédente semaine, le bilan fait état d'une hausse du nombre d'accidents (+12) mais aussi de blessés (+67) et d'une baisse du nombre de morts (-01), précise la même source.

Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents avec un taux dépassant 95% en raison du non respect de la distance de sécurité, l'excès de vitesse, la fatigue et le manque de concentration, en sus d'autres facteurs liés au véhicule et à l'environnement. La DGSN réitère son appel aux usagers de la voie publique à davantage de vigilance lors de la conduite, au respect du code de la route et de la vitesse limitée, soulignant la nécessité de soumettre le véhicule au contrôle technique périodique.

Le numéro vert 1548 et le numéro de secours 17 sont mis à la disposition des citoyens 24h/24, rappelle la DGSN.

S. N.

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE

La journée du dimanche 5 juillet chômée et payée

LA JOURNÉE du dimanche 5 juillet, coïncidant avec la célébration du 58ème anniversaire de la fête de l'indépendance nationale, sera chômée et payée, a indiqué, hier mercredi, un communiqué de la direction générale de la Fonction publique. «La journée du dimanche 5 juillet, coïncidant avec la célébration du 58ème anniversaire de la fête de l'indépendance nationale, sera chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée», précise la même source. Toutefois les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités, sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté, précise le communiqué.

Cela intervient conformément aux dispositions de la loi 63-278 du 26 juillet 1963 modifiée et complétée fixant les fêtes légales, ajoute la même source.

S. N.



BÉCHAR

Plus de 4 quintaux de kif traité saisis et deux narcotrafiquants arrêtés

PLUS de 4 quintaux de kif traité ont été saisis et 2 narcotrafiquants arrêtés mardi près de Béni Abbès, dans la wilaya de Béchar, par un détachement combiné de l'Armée nationale populaire (ANP), en coordination avec les services des Douanes, indique mercredi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et dans la dynamique des efforts soutenus visant à endiguer la propagation du fléau de narcotrafic dans notre pays, un détachement combiné de l'Armée nationale populaire, en coordination avec les services des Douanes, a arrêté, le 30 juin 2020 près de Béni Abbès, dans la wilaya de Béchar (3ème Région militaire), deux (02) narcotrafiquants à bord de deux (02) véhicules tout-terrain chargés d'une grande quantité de kif traité s'élevant à quatre (04) quintaux et 9,2 kilogrammes», précise la même source. Dans le même contexte, un autre détachement de l'ANP «a saisi, en coordination avec les services des Douanes à Tlemcen (2ème RM), deux (02) narcotrafiquants et saisi 48,5 kilogrammes de kif traité, 2 camions et 1 véhicule touristique», alors que des éléments de la Gendarmerie nationale «ont saisi 6.997 comprimés psychotropes détenus par deux (02) narcotrafiquants à El-oued (4ème RM)». Par ailleurs, un détachement de l'ANP «a saisi, à Tamanrasset (6ème RM), 3 groupes électrogènes et 4 marteaux piqueurs servant dans les opérations d'orpaillage illicite», tandis que des Garde-côtes «ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de 26 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, à Annaba (5ème RM) et Béni Saf (2ème RM). De même, 43 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Tamanrasset et Tlemcen», ajoute le communiqué.

S. N.